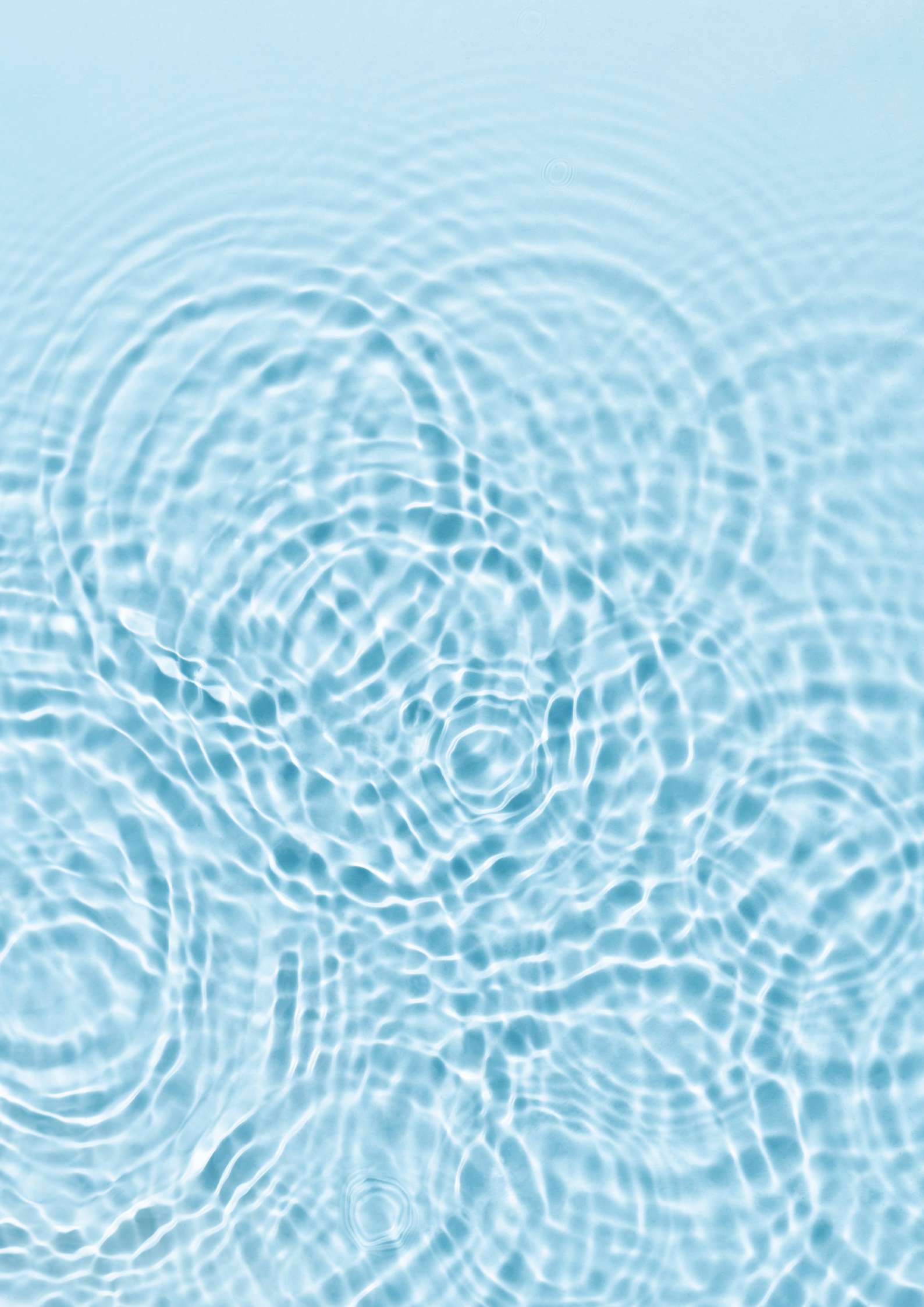




COMPAGNIE
INTERCOMMUNALE
LIÉGEOISE DES EAUX



RAPPORT
ANNUEL
2025



Rapport annuel **2025**



Rapport annuel approuvé le 18 juin 2026
à l'Assemblée générale ordinaire des Associés

112^e exercice social

Table des matières

CHIFFRES CLÉS 2025	p. 4
--------------------------	------

1. GOUVERNANCE	p. 7
----------------------	------

1.1. Associés et actions souscrites	p. 9
---	------

1.2. Composition des organes de gestion, de contrôle et de la Direction générale	p. 12
--	-------

1.3. Fonctionnement des organes de gestion	p. 15
--	-------

1.4. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2025	p. 15
--	-------

1.5. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2025	p. 15
--	-------



ENCART : sécuriser la ressource et s'assurer d'un approvisionnement efficient p. 16

Focus sur trois projets :

- Réagir dans l'urgence face à une pollution accidentelle
- Sécurité incendie : une nouvelle convention pour accompagner les communes
- Lantin : un défi technique relevé collectivement

2. RAPPORTS ET COMPTES ANNUELS p. 25

2.1. Rapport annuel du Comité de rémunération p. 26

2.2. Rapport du Comité d'audit p. 30

2.3. Liste des adjudicataires p. 33

2.4. Organigramme au 31/12/2025 p. 42

2.5. Rapport spécifique sur les prises de participations p. 43

2.6. Rapport du contrôleur aux comptes p. 44

2.7. Comptes annuels p. 48

2.7.1. Bilan après répartition p. 48

2.7.2. Annexes p. 52

2.7.3. Rapport de gestion p. 73

2.7.4. Bilan social p. 92

2.7.5. Rapport annuel de rémunération p. 96





CHIFFRES CLÉS 2025

COMMUNES
DESSERVIES
24 (27 communes
associées)



COMPTEURS
EN SERVICE
273.959

(dont 100.133 compteurs
communicants)



POPULATION
DESSERVIE
570.227 habitants



PRÉLÈVEMENTS
ANALYSÉS



Total des
prélèvements

18.616 / an

Contrôles de
conformité

11.503 / an

Respect de la
fréquence légale
au robinet du
consommateur

304,9 %

CONSOMMATION
MOYENNE
42,85 m³/an / habitant



ESPACE MYCILE
52% des usagers ont
créé un compte



FACTURES
DIGITALISÉES
34.269



NOS INVESTISSEMENTS
3.297.930 € en production
19.105.821 € en distribution

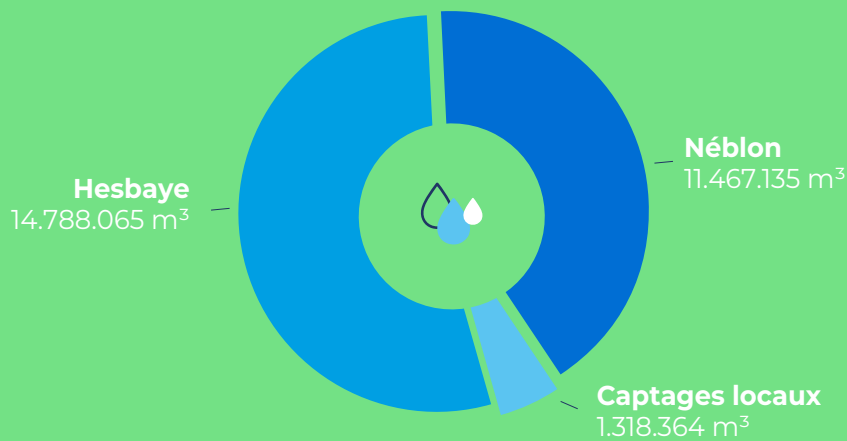


NOTRE CHIFFRE
D'AFFAIRES
159.695.588 €



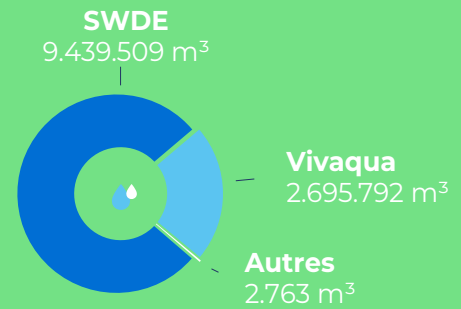
NOTRE PRODUCTION D'EAU

27.573.564 m³/an



NOS ACHATS D'EAU

12.138.064 m³/an



NOS 10 PLUS GROS CONSOMMATEURS



NOTRE
EFFECTIF
404



198 ouvriers

206 employés / techniciens



304 hommes

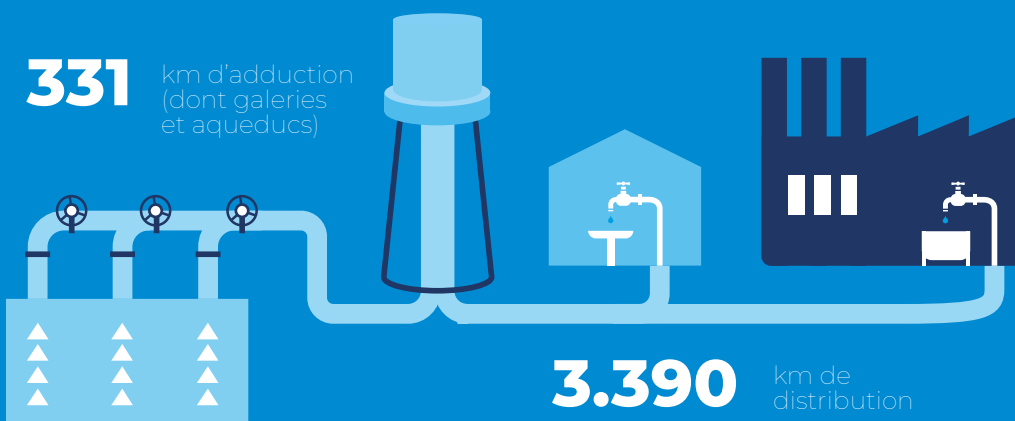
100 femmes

(6.426 heures de formation pour notre personnel)

NOTRE PATRIMOINE

245 ouvrages d'exploitation

331 km d'adduction (dont galeries et aqueducs)



3.390 km de distribution





Gouvernance



La Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) est une intercommunale pure constituée sous forme de société coopérative. Elle a pour objet social la production et la distribution d'eau. Les associés de la CILE sont la Province de Liège, 27 communes des arrondissements de Liège, Huy-Waremme et Verviers, 2 intercommunales (A.I.D.E et INTRADEL), ainsi que la SWDE. Par sa nature publique, son objet social et sa forme juridique, la CILE est soumise aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, ainsi qu'aux dispositions du Code des Sociétés et Associations.

1.1. Associés et actions souscrites

Situation au 31/12/2025

ASSOCIÉS	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL SOUSCRIT	CAPITAL LIBÉRÉ	RESTE À LIBÉRER
ANS	6.496,00	1.624.000,00	416.262,76	1.207.737,24
CAPITAL "A" ANTHISNES	687,00	171.750,00	(Production – 1 action = 250 €) 158.347,29	13.402,71
AWANS	962,00	240.500,00	61.644,82	178.855,18
BEYNE-HEUSAY	1.380,00	345.000,00	88.430,19	256.569,81
BLEGNY	4.875,00	1.218.750,00	326.210,33	892.539,67
CHAUDFONTAINE	2.716,00	679.000,00	189.844,10	489.155,90
COMBLAIN-AU-PONT	969,00	242.250,00	62.093,39	180.156,61
DISON	1,00	250,00	64,08	185,92
ESNEUX	1.520,00	380.000,00	97.401,38	282.598,62
FLEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	372,00	93.000,00	23.837,71	69.162,29
FLÉMALLE	10.023,00	2.505.750,00	1.601.730,45	904.019,55
FLÉRON	2.851,00	712.750,00	262.225,41	450.524,59
GRÂCE-HOLLOGNE	2.580,00	645.000,00	300.070,40	344.929,60
HAMOIR	1.380,00	345.000,00	162.178,51	182.821,49
HERSTAL	6.559,00	1.639.750,00	540.506,20	1.099.243,80
HUY	3.177,00	794.250,00	693.516,99	100.733,01
KELMIS	2,00	500,00	128,16	371,84
LIÈGE	47.500,00	11.875.000,00	3.043.793,17	8.831.206,83
MARCHIN	1.007,00	251.750,00	64.528,42	187.221,58
MODAVE	571,00	142.750,00	84.202,44	58.547,56
OUFFET	382,00	95.500,00	24.061,42	71.438,58

ASSOCIÉS	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL SOUSCRIT	CAPITAL LIBÉRÉ	RESTE À LIBÉRER
SAINT-NICOLAS	3.300,00	825.000,00	211.463,51	613.536,49
SERAING	12.533,00	3.133.250,00	935.458,34	2.197.791,66
STOUMONT	1,00	250,00	64,08	185,92
TINLOT	173,00	43.250,00	21.876,57	21.373,43
TROOZ	1.772,00	443.000,00	199.864,65	243.135,35
VISÉ	2.993,00	748.250,00	245.961,89	502.288,11
SWDE	1.462,00	365.500,00	93.684,74	271.815,26
TOTAL	118.244,00	29.561.000,00	9.909.451,40	19.651.548,60

CAPITAL "B1"

(1 action = 250 €)

ASSOCIÉS	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL SOUSCRIT	CAPITAL LIBÉRÉ	RESTE À LIBÉRER
Province de Liège	11.824,00	2.956.000,00	767.572,00	2.188.428,00

CAPITAL "B2"

(1 part = 250 €)

ASSOCIÉS	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL SOUSCRIT	CAPITAL LIBÉRÉ	RESTE À LIBÉRER
A.I.D.E.	399,00	99.750,00	99.750,00	0,00
INTRADEL	399,00	99.750,00	99.750,00	0,00

CAPITAL "C"

(Distribution - 1 action = 250 €)

ASSOCIÉS	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL SOUSCRIT	CAPITAL LIBÉRÉ	RESTE À LIBÉRER
ANS	17.927,00	4.481.750,00	1.499.362,84	2.982.387,16
ANTHISNES	3.950,00	987.500,00	355.743,35	631.756,65
AWANS	9.746,00	2.436.500,00	890.279,00	1.546.221,00
BEYNE-HEUSAY	6.070,00	1.517.500,00	545.013,70	972.486,30
BLEGNY	7.547,00	1.886.750,00	689.394,52	1.197.355,48
CHAUDFONTAINE	15.506,00	3.876.500,00	1.403.588,56	2.472.911,44
COMBLAIN-AU-PONT	7.937,00	1.984.250,00	672.744,53	1.311.505,47
ESNEUX	12.631,00	3.157.750,00	1.102.415,20	2.055.334,80
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	4.271,00	1.067.750,00	390.147,92	677.602,08
FLÉMALLE	19.683,00	4.920.750,00	1.682.145,05	3.238.604,95
FLÉRON	13.988,00	3.497.000,00	1.269.825,41	2.227.174,59
GRÂCE-HOLLOGNE	14.383,00	3.595.750,00	1.280.573,23	2.315.176,77
HAMOIR	10.894,00	2.723.500,00	911.384,46	1.812.115,54
HERSTAL	22.046,00	5.511.500,00	1.820.662,89	3.690.837,11
HUY	29.833,00	7.458.250,00	2.638.624,76	4.819.625,24
LIÈGE	80.202,00	20.050.500,00	7.165.936,58	12.884.563,42
MARCHIN	25.175,00	6.293.750,00	2.163.278,44	4.130.471,56
MODAVE	8.718,00	2.179.500,00	796.332,96	1,383.167,04
OUFFET	6.320,00	1.580.000,00	395.000,00	1.185.000,00
SAINT-NICOLAS	11.727,00	2.931.750,00	1.042.156,82	1.889.593,18
SERAING	35.985,00	8.996.250,00	3.199.894,52	5.796.355,48
TINLOT	3.102,00	775.500,00	214.559,12	560.940,88
TROOZ	7.816,00	1.954.000,00	713.972,15	1.240.027,85
VISÉ	18.200,00	4.550.000,00	1.580.210,78	2.969.789,22
TOTAL	393.657,00	98.414.250,00	34.423.246,79	63.991.003,21

1.2. Composition des organes de gestion, de contrôle et Direction générale

Du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 19 juin 2025

Le Conseil d'administration

Président

- M. Francis BEKAERT, Conseiller communal à Seraing (jusqu'au 17 février 2025)
- Mme Julie GELDOLF, Echevine à Seraing (à partir du 18 février 2025)

Vice-Président

M. Thomas CIALONE, Président du Conseil communal à Ans

Administrateurs

- Mme Sandra BELHOCINE, Echevine à Grâce-Hollogne
- M. Marc CAPPAS, Conseiller communal à Fléron
- M. Muslim CHINKHOYEV, Conseiller communal à Esneux
- M. Ernur COLAK, Echevin à Visé
- M. Samuel DE TOFFOL, Echevin à Awans
- M. Frédéric DEVILLERS, Conseiller communal à Marchin (à partir du 14 janvier 2025)
- Mme Céline FASSOTTE, Conseillère communale à Liège (à partir du 14 janvier 2025)
- Monsieur Luc GILLARD, Conseiller provincial
- M. Patrick LECERF, Bourgmestre à Hamoir
- M. Jean-Louis LEFEBVRE, Echevin à Herstal
- M. Giuseppe MANIGLIA, Conseiller communal à Liège
- Mme Nicole MARECHAL, Conseillère communale à Comblain-au-Pont

- M. Grégory PHILIPPIN, Bourgmestre à Ans
- M. Thibaud SMOLDERS, Bourgmestre à Awans
- M. Etienne VENDY, Président du CPAS à Trooz
- M. Michel WEBER, Conseiller communal à Seraing

Le Comité de rémunération

Président

M. Ernur COLAK

Membres

- M. Muslim CHINKHOYEV
- Mme Céline FASSOTTE
- M. Patrick LECERF
- M. Giuseppe MANIGLIA

Le Comité d'audit

Président

M. Jean-Louis LEFEBVRE

Membres

- M. Frédéric DEVILLERS
- M. Patrick LECERF
- M. Giuseppe MANIGLIA

Après renouvellement intégral des instances - à partir du 19 juin 2025

Le Conseil d'administration

Président

M. Thomas CIALONE, Président du Conseiller communal à Ans

Vice-Président

M. Didier HENROTTIN, Bourgmestre à Beyne-Heusay

Administrateurs

- Mme Sandra BELHOCINE, Echevine à Grâce-Hollogne
- M. Marc CAPPA, Conseiller provincial
- M. Adrien CARLOZZI, Bourgmestre à Marchin
- M. Muslim CHINKHOYEV, Conseiller communal à Esneux
- M. Jérôme COCHART, Bourgmestre à Blegny
- M. Eric DOSOGNE, Conseiller communal à Huy
- Mme Céline FASSOTTE, Conseillère communale à Liège
- Mme Vanessa LABRUYERE, Echevine à Stoumont
- M. Philippe LAMALLE, Conseiller communal à Esneux (à partir du 9 septembre 2025)
- Mme Caroline LEBEAU, Conseillère provinciale
- M. Patrick LECERF, Bourgmestre à Hamoir
- Mme Anne-Marie LIBON, Echevine à Ans, représentante de l'A.I.D.E.

- M. Faustin LIDJI-HOUEY, Conseiller communal à Huy
- M. Anthony LO BUE, Echevin à Fléron, (jusqu'au 9 septembre 2025)
- M. Robert ROUZEEUW, Echevin à Seraing
- M. Thibaud SMOLDERS, Bourgmestre à Awans
- M. Etienne VENDY, Président du CPAS à Trooz

Le Comité de rémunération

Président

M. Adrien CARLOZZI

Membres

- Mme Caroline LEBEAU
- Mme Céline FASSOTTE
- M. Faustin-Hervé LIDJI-HOUEY
- M. Thibaud SMOLDERS

Le Comité d'audit

Président

M. Philippe LAMALLE

Membres

- M. Jérôme COCHART
- Mme Vanessa LABRUYERE
- M. Muslim CHINKHOYEV

Durant l'année 2025

Observateurs

- Mme Florence HERRY, Directrice générale de l'A.I.D.E.
- Mme Marie-Christine NOSSENT, Directrice générale d'INTRADEL
- M. Eric VAN SEVENANT, Président du Comité de direction de la SWDE

Délégués représentant le personnel

- M. Benoit NOELS, agent CILE, Délégué CGSP
- Mme Micheline VLEUGELS, agent CILE, Présidente de la délégation CGSP
- Mme Sarah WARNEZ, agent CILE, Déléguée CGSP
- M. Bernard WATRIN, agent CILE, Délégué CSC

Le Contrôleur aux comptes

DBO Réviseurs d'Entreprises SCRL représentée par Catherine GREGOIRE

La Direction générale

Mme Ingrid GABRIEL, Directrice générale
M. Julien MARECHAL, Directeur général adjoint

1.3. Fonctionnement des organes de gestion

En 2025, le Conseil d'administration a siégé 15 fois.

Le Comité d'audit s'est réuni à 2 reprises et le Comité de rémunération s'est réuni 2 fois

1.4. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2025

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport spécifique sur les prises de participations ;
2. Rapport de rémunération du Conseil d'administration (art. L6421-1 du CDLD) - Approbation ;
3. Rapport du Contrôleur aux comptes ;
4. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 - Approbation ;
5. Affectation du résultat 2024 - Approbation ;
6. Décharge aux administrateurs - Approbation ;
7. Décharge au Contrôleur aux comptes - Approbation ;
8. Cooptations d'administrateurs - Ratification ;
9. Renouvellement du Conseil d'administration - Approbation ;
10. Désignation de quatre représentants du personnel au Conseil d'administration - Approbation ;
11. Désignation du contrôleur aux comptes - Approbation ;
12. Lecture du procès-verbal – Approbation

1.5. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2025

1. Plan stratégique 2023-2025 – Evaluation de l'année 2024 – Approbation
2. Plan stratégique 2026-2028 – Approbation
3. Cooptation d'un administrateur – Ratification
4. Fixation des rémunérations et jetons de présence des mandataires - Approbation
5. Lecture du procès-verbal – Approbation

Sécuriser la ressource et s'assurer d'un approvisionnement efficient

FOCUS SUR TROIS PROJETS

Garantir le service de l'eau potable à la population, en qualité comme en quantité, commence bien avant son arrivée au robinet.

En 2025, plusieurs projets ont illustré très concrètement la capacité de nos équipes à relever des défis techniques et opérationnels parfois complexes, en collaboration étroite avec les communes, les autorités publiques et les partenaires du secteur de l'eau.

Trois exemples marquants témoignent de cette mobilisation :

- la **gestion d'une pollution** menaçant les captages du Néblon,
- la mise en place d'une **nouvelle convention d'entretien** des hydrants avec les communes
- la résolution d'un défi technique majeur pour **garantir l'approvisionnement** en eau potable de la prison de Lantin.



1 Réagir dans l'urgence face à une pollution accidentelle

En Wallonie, la protection des captages constitue une mission essentielle du secteur public de l'eau, car les menaces qui pèsent sur la ressource sont multiples. Certaines proviennent des activités humaines, PFAS, nitrates, hydrocarbures, excès en sels de déneigement, pesticides ou autres pollutions accidentelles, tandis que d'autres sont liées à des phénomènes naturels, comme les épisodes de sécheresse et d'inondation ou même l'activité des castors à proximité des prises d'eau.

Dans ce contexte, la capacité d'anticipation et de réaction des opérateurs de l'eau est déterminante. La CILE a, à plusieurs reprises, démontré son expertise dans la gestion d'interventions d'urgence visant à protéger les eaux souterraines face à un risque de pollution. Ces situations exigent rapidité, coordination et connaissance fine du terrain.

L'incident survenu en mars 2025 à proximité des captages de Néblon-le-Moulin en apporte une illustration concrète.

Une ressource stratégique pour l'alimentation en eau

Situés au cœur du Condroz, les captages de Néblon-le-Moulin constituent l'une des principales ressources exploitées par la CILE. Les galeries et drains récoltent l'eau de la nappe aquifère lors de son écoulement gravitaire naturel avant qu'elle ne rejoigne le lit du ruisseau du Néblon.

Avec près de 12 millions de m³ d'eau produits chaque année, soit plus de 40 % de la production totale de la CILE en 2025, ce site joue un rôle essentiel dans l'alimentation en eau potable de l'agglomération liégeoise, du plateau condruzien et de la vallée de l'Ourthe.

Il constitue, en outre, un élément central du Schéma Régional des Ressources en Eau en renforçant notamment l'alimentation des réseaux de la SWDE pour l'approvisionnement du nord de la province du Luxembourg. Par ailleurs, grâce aux réservoirs construits à Warzée dans le cadre du dédoublement de l'adduction vers Liège, la CILE renforce l'interconnexion et la résilience des réseaux partenaires, en facilitant notamment la mobilisation des ressources issues des captages de Modave exploités par Vivaqua.

Une pollution accidentelle maîtrisée

Début mars 2025, une fuite sur une citerne domestique libère environ **1.200 litres de mazout** à la sortie du village d'Ouffet. Le combustible s'infiltre dans le sol, emprunte le chemin des eaux de talus et rejoint le réseau d'égouttage communal.

Bien que les captages se situent plus en aval de la pollution, la menace potentielle nécessite une réaction immédiate.



Un **plan d'intervention d'urgence** est déclenché. Le Service de Protection des captages de la CILE coordonne ses actions avec les zones de secours, la commune d'Ouffet, l'AIDE et l'entreprise spécialisée en dépollution (ETPH).

Plusieurs mesures sont rapidement mises en œuvre :

- pompage des hydrocarbures sur le site ;
- mise en place de barrages absorbants dans le proche fossé ;
- nettoyage du réseau d'égouttage avec récupération des polluants ;
- suivi environnemental renforcé.

La station d'épuration d'Ouffet (AIDE) contribue également à contenir la pollution grâce à sa lagune équipée d'un exutoire par sous-verse (syphon).

Tout au long de l'intervention, la connaissance fine du contexte hydrogéologique local permet aux équipes de la CILE d'anticiper les voies potentielles de migration de la pollution et d'adapter les mesures de terrain.

Grâce à cette mobilisation collective, aucun impact sur la qualité de l'eau captée n'a encore été constaté à ce jour.

Cet épisode illustre l'importance de la préparation, de la coordination et de l'expertise technique pour protéger durablement les ressources en eau.

Aujourd'hui, cette expérience de terrain nourrit directement une réflexion plus large à l'échelle wallonne : au sein de la plateforme « Ressources et Environnement » de la SPGE, les opérateurs publics de l'eau en Wallonie travaillent à la mise en place de procédures d'intervention coordonnées en zone de captage. Leur objectif : disposer d'un cadre commun permettant d'agir rapidement et efficacement en cas de pollution menaçant une ressource stratégique.

Cet épisode rappelle une évidence pour les professionnels de l'eau : la protection des captages ne repose pas uniquement sur la réglementation. Elle dépend aussi de la préparation, de la coopération et de la capacité des acteurs du territoire à agir ensemble lorsque l'imprévu survient. Cette dynamique contribue, chaque jour, à garantir aux citoyens wallons une eau de distribution sûre et de qualité.



2. Sécurité incendie : une nouvelle convention pour accompagner les communes

Au-delà de la protection de la ressource, la CILE met également son expertise au service des communes pour renforcer la sécurité des territoires.

Les **hydrants**, bouches et bornes d'incendie, constituent des équipements essentiels pour l'approvisionnement en eau des services de secours lors des interventions de lutte contre l'incendie.

En Wallonie, **les communes ont la responsabilité légale de garantir leur disponibilité, leur accessibilité et leur bon fonctionnement**, conformément notamment :

- à l'article 135, §2 de la Nouvelle Loi Communale relatif à la prévention des incendies ;
- à l'article 7/1 de la loi du 15 mai 2007 relatif à la sécurité civile, qui impose l'inventaire, la signalisation, le contrôle et l'entretien des ressources en eau d'extinction.

Pour aider les communes à remplir efficacement ces obligations, la CILE propose désormais **une convention complète d'entretien et de surveillance des hydrants**.



Ouffet, commune pilote en 2025

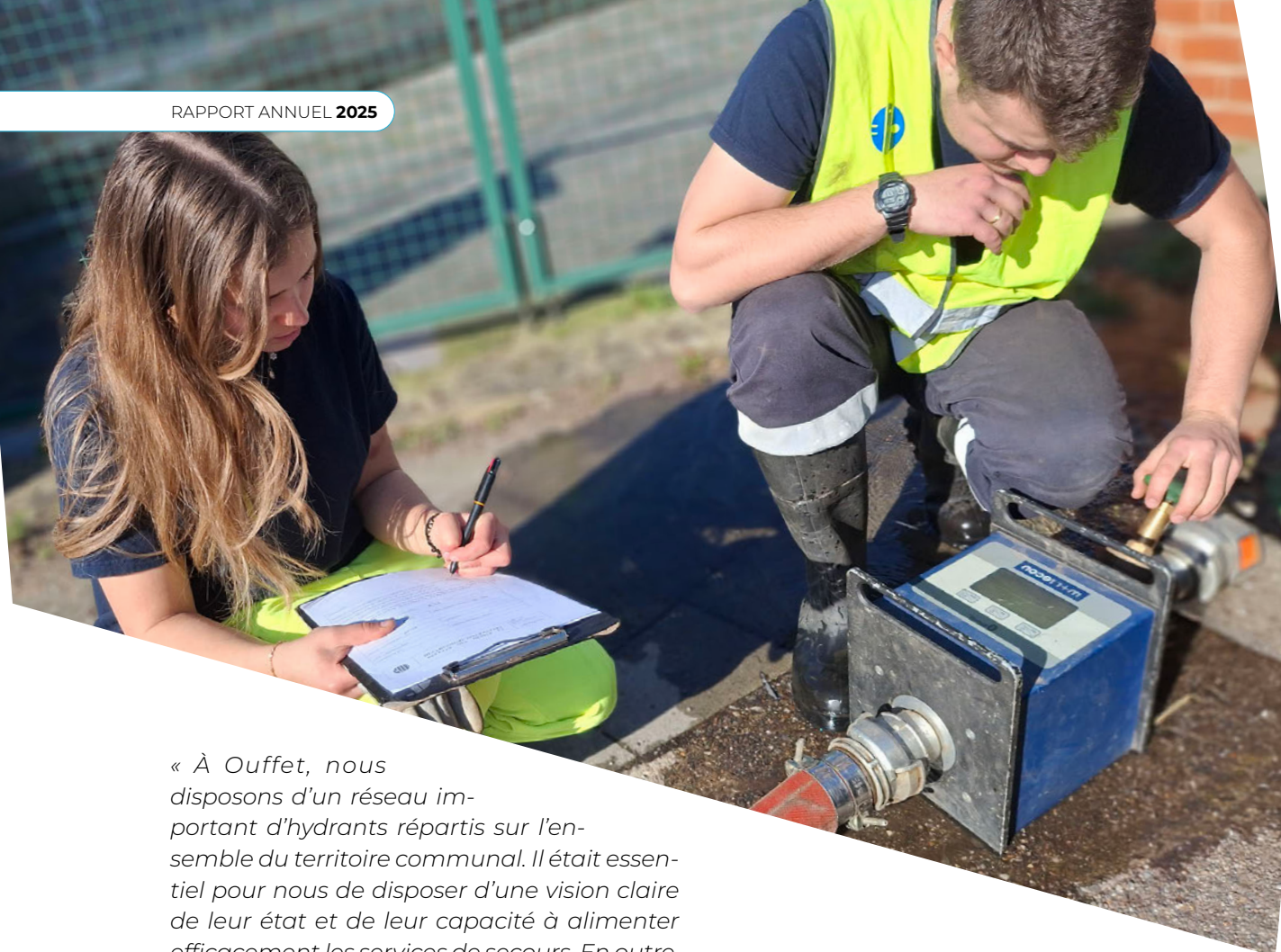
La commune d'Ouffet a été la première à tester ce dispositif en 2025, ouvrant la voie à une collaboration structurée entre la CILE et les pouvoirs locaux.

Cette convention permet aux communes de s'appuyer sur l'expertise technique de la CILE pour assurer :

- la vérification régulière de la signalisation, de l'accessibilité et du bon fonctionnement des hydrants ;
- la réalisation de réparations ;
- la mise à jour de l'inventaire des hydrants à destination des zones de secours (localisation, débit, pression) ;
- des interventions rapides en cas de dysfonctionnement ;
- l'installation de nouveaux hydrants lorsque cela s'avère nécessaire.

Les prestations sont proposées à un prix maîtrisé tandis que l'eau utilisée lors des interventions est entièrement prise en charge par la CILE.

Cette démarche permet aux communes de bénéficier d'un suivi technique fiable tout en facilitant le travail des zones de secours lors des interventions.



« À Ouffet, nous disposons d'un réseau important d'hydrants répartis sur l'ensemble du territoire communal. Il était essentiel pour nous de disposer d'une vision claire de leur état et de leur capacité à alimenter efficacement les services de secours. En outre, disposer de l'expertise métier de la CILE a été un véritable atout. Grâce à la convention mise en place avec la CILE en 2025, nous disposons aujourd'hui d'un inventaire précis et actualisé de ces points d'eau. Cette cartographie nous permet de savoir immédiatement sur quelles ressources compter et d'aborder les interventions avec davantage de sérénité. C'est un véritable gain en efficacité pour la commune comme pour les services de secours. »

Jean-François DIEUDONNE,

Responsable pour les
Travaux, commune
d'Ouffet

« Disposer d'une géolocalisation actualisée des hydrants est un atout précieux pour les zones de secours. Si elle est associée aux caractéristiques et à l'état de fonctionnement de ces points d'eau, nous sommes en mesure d'identifier bien plus rapidement les ressources disponibles dans l'urgence et d'optimiser leur utilisation lors des interventions.

Cette approche structurée renforce notre capacité à intervenir efficacement et contribue à améliorer la sécurité sur le territoire. »

Major Hervé FANUEL,

zone de secours HEMECO



3. Lantin : un défi technique relevé collectivement

Garantir la continuité de l'approvisionnement en eau peut parfois nécessiter des solutions innovantes dans un contexte technique complexe. Le projet mené en 2025 afin de maintenir l'alimentation en eau potable de la **prison de Lantin**, à la suite d'une dégradation de la ressource, en est un exemple marquant.

Située sur la commune de Juprelle, en dehors du territoire desservi par la CILE, la prison est néanmoins historiquement alimentée par une prise d'eau directe sur les captages de Hesbaye gérés par la CILE : le **puits n°20**.

Au début de l'année 2025, la teneur en nitrates de l'eau pompée a dépassé à plusieurs reprises la limite réglementaire de 50 mg/l.

La remontée du niveau de la nappe phréatique mettait alors l'eau pompée en contact avec des couches superficielles du sol naturellement plus riches en nitrates. Contrairement à d'autres captages alimentés par la même nappe, il n'était pas possible, ici, de diluer naturellement l'eau avec d'autres ressources en appoint pour rétablir un équilibre normatif.

La situation nécessitait une solution rapide afin de garantir une eau conforme pour le personnel et les occupants de la prison.

Le Ministre de l'Environnement a accordé à la CILE **un délai de six mois**, du 15 mars au 15 septembre 2025, pour mettre en œuvre une solution durable.

Une solution technique sur mesure

Plusieurs options ont été envisagées. L'approvisionnement quotidien en bouteilles d'eau a rapidement été écarté en raison des contraintes logistiques et de sécurité liées au contexte carcéral. Il a donc fallu concevoir une solution directement sur le site de pompage.

Les équipes de la CILE ont développé un **système de dilution**, permettant de réguler la concentration en nitrates grâce au mélange de plusieurs ressources.

Le système combine désormais trois sources :

- l'eau brute du puits 20 ;
- l'eau du réseau "Al'Trappe" géré par la CILE et provenant de l'unité de traitement d'Ans ;
- l'eau fournie par la SWDE à Juprelle, acheminée via une nouvelle conduite de 250 mètres posée dans des temps records.

L'eau livrée est aujourd'hui conforme aux normes sanitaires et l'approvisionnement en est sécurisé.



Ce projet a mobilisé de nombreux services de la CILE, notamment : Bureau d'Études, Bureau des Marchés, Service de la Protection des Captages, Service Patrimoine, équipes de de la Production, Atelier électromécanique, Télégestion et Laboratoire.

Cette réussite a notamment été saluée par le ministre de l'Environnement, Yves COPPIETERS, lequel a souligné la qualité du travail réalisé et la bonne coordination avec la direction de la prison et les autorités communales.



Une même ambition : garantir un service public performant

Qu'il s'agisse de protéger une ressource stratégique, d'accompagner les communes dans la sécurité incendie ou de relever un défi technique complexe pour assurer la continuité du service, ces projets illustrent bien la vocation de la CILE.

Ils témoignent de la capacité de nos équipes à anticiper, coopérer et innover pour répondre aux enjeux de l'eau et aux attentes des citoyens.

Chaque jour, cette mobilisation contribue à garantir une eau de qualité et à renforcer la sécurité et la résilience de nos territoires.





2

Rapports et Comptes annuels

2.1. Rapport annuel du Comité de rémunération

Art. L1523-17 du CDLD - Exercice 2025 - Dispositions légales et décisions

2.1.1. Textes de référence

Le présent rapport est établi conformément à l'article L1523-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Il s'inscrit également dans le cadre :

- des statuts de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux, société coopérative ;
- des décisions prises par les organes de gouvernance de l'Intercommunale relatives aux rémunérations des mandataires et des fonctions de direction.
- de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

2.1.2. Données de l'intercommunale

La Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux, société coopérative (CILE SC), dont le siège social est établi rue Canal de l'Ourthe, 8 à 4031 Angleur - Exercice 2025

2.1.3. Rémunération des administrateurs, les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'Administrateur, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ainsi qu'aux statuts de l'Intercommunale, celle-ci comptait, jusqu'au 19 juin 2025, date du renouvellement du Conseil d'administration, quatre organes :

- L'Assemblée générale ;
- Le Conseil d'administration comptait 18 administrateurs représentant les communes associées et la Province de Liège, ainsi que trois observateurs et quatre représentants du personnel.
- Le Comité de rémunération était composé de cinq administrateurs désignés ;
- Le Comité d'audit était composé de quatre administrateurs.

À la suite des élections locales d'octobre 2024, la composition des organes de gouvernance a été revue par l'Assemblée générale du 19 juin 2025.

Le Conseil d'administration est composé de 18 administrateurs représentant les communes associées, la Province de Liège et les intercommunales associées, ainsi que de trois observateurs et de quatre représentants du personnel.

Le Comité de rémunération est composé de cinq administrateurs désignés en son sein par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit est composé de quatre administrateurs.

Les montants des jetons de présence et des émoluments revenant aux administrateurs ont été fixés par l'Assemblée générale du 19 décembre 2019.

La rémunération annuelle du Président du Conseil d'administration a été fixée à 19 997,14 EUR à l'indice 138.01, soit 42 439,93 EUR au 31 décembre 2025.

La rémunération du Vice-président correspond à 75% de la rémunération du Président.

Le jeton de présence des administrateurs est fixé à 125,00 EUR à l'indice 138.01.

Le jeton de présence du Président du Comité d'Audit est fixé à 180,00 EUR à l'indice 138.01.

Au cours de l'exercice 2025 :

- le Conseil d'administration s'est réuni à quinze reprises ;
- le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises ;
- le Comité de rémunération s'est réuni à deux reprises.

L'exercice du mandat d'administrateur implique une participation active aux réunions des organes de gouvernance, la préparation des dossiers soumis à décision ainsi qu'une implication dans le suivi des orientations stratégiques de l'entreprise.

Le Conseil d'administration propose notamment à l'Assemblée générale la stratégie de

l'Intercommunale et ses budgets, contrôle la mise en œuvre du plan stratégique et arrête les comptes annuels.

L'exercice d'un mandat d'administrateur implique en outre l'engagement de la responsabilité civile et pénale de ses titulaires.

Au regard de ces éléments, le Comité estime que les rémunérations accordées aux administrateurs apparaissent proportionnées aux responsabilités exercées et conformes aux dispositions applicables aux intercommunales.

S'agissant des fonctions de Président et de Vice-président, celles-ci impliquent également une implication régulière dans les relations institutionnelles, la signature d'actes et de correspondances officielles ainsi que la participation à diverses réunions de travail et de concertation.

Les rémunérations correspondantes apparaissent dès lors pertinentes au regard des responsabilités exercées.

Ces rémunérations ont fait l'objet de l'accord de l'autorité de tutelle.

2.1.4. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les titulaires de fonction de direction sont définis comme les personnes occupant une fonction d'encadrement, caractérisée par l'exercice d'une parcelle d'autorité, un degré de responsabilité et un régime pécuniaire traduisant la place occupée au sein de l'organigramme. Sont considérés comme exerçant une fonction de direction les membres du Comité de direction, dont le titulaire de la fonction dirigeante locale. Pour l'exercice 2025, le montant brut

total des rémunérations versées aux fonctions de direction s'élève à 1 458 113,44 EUR.

Le Conseil d'administration a poursuivi sa réflexion en matière d'organisation et d'encadrement. Dans ce cadre, une attention particulière a été portée à l'évolution de la structure des fonctions de direction.

Sur les trois dernières années, l'organisation de l'Intercommunale a ainsi évolué de manière à réduire le nombre d'agents relevant du niveau I, traduisant la volonté de maintenir une structure d'encadrement proportionnée aux besoins opérationnels de l'entreprise et conforme aux principes de bonne gestion des ressources publiques. Les titulaires de fonction de direction disposent d'outils de travail pour lesquels des avantages de toute nature sont octroyés conformément aux règles fiscales applicables.

En application de l'annexe 4 du CDLD, ces avantages ne sont pas repris dans la rémunération mentionnée ci-dessus.

Par ailleurs, l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) a versé, en 2024, pour un membre de la direction, une prime de compensation destinée à couvrir le coût éventuel de mesures mises en place afin de permettre au travailleur concerné d'exercer sa fonction dans des conditions adaptées.

2.1.5. Pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent et de la politique globale de rémunération.

Un seul régime de rémunération est applicable au sein de la CILE. Le personnel statutaire et les membres du Comité de direction sous contrat de travail sont rémunérés selon les barèmes propres à l'Intercommunale.

À l'exception de la Directrice générale et du Directeur général adjoint, les membres du Comité de direction perçoivent une indemnité forfaitaire de représentation destinée à couvrir les frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions et résultant notamment des nombreux contacts et représentations extérieures nécessaires à l'exercice de leurs missions.

L'appréciation de la pertinence des rémunérations tient également compte de la taille de l'Intercommunale, de l'importance des missions de service public qui lui sont confiées, du niveau de responsabilité assumé par les fonctions de direction ainsi que des contraintes de gestion propres au secteur de l'eau.

Pour apprécier la pertinence des montants alloués, il convient également de tenir compte des résultats atteints par l'Intercommunale sous l'autorité du Conseil d'administration.

À cet égard, l'exercice 2025 a notamment été marqué par :

- la poursuite de la mise en œuvre du plan d'économies et d'optimisation des coûts ;
- le maintien d'une trésorerie positive et d'un endettement maîtrisé ;

- la poursuite du plan d'investissement, notamment dans le cadre du remplacement des raccordements en plomb ;
- la participation active aux collaborations sectorielles au travers des plateformes et centres de services partagés ;
- la maîtrise des charges d'exploitation ;
- le suivi et l'évaluation du plan stratégique ;
- l'élaboration du plan stratégique 2026-2028, approuvé par l'Assemblée générale du 18 décembre 2025 ;
- la poursuite des travaux de refonte du statut du personnel et du règlement de travail ;
- la participation active aux travaux de l'audit organisationnel.

Ces objectifs n'ont pu être atteints qu'au terme d'un travail considérable mené par le Comité de direction dans un esprit de cohésion, avec le souci constant de l'intérêt des communes associées et des usagers, tout en respectant l'intérêt général.

2.1.6. Politique globale de rémunération

Le Comité de rémunération poursuivra ses travaux afin d'adapter la politique de rémunération de l'Intercommunale aux évolutions des métiers et aux besoins organisationnels, en cohérence avec les orientations du plan stratégique.

Dans ce cadre, il accompagnera les travaux visant à faire évoluer la structuration des fonctions et des responsabilités au sein de l'Intercommunale, préalable à l'adaptation des outils de gestion des ressources humaines.

Le Comité veillera également à garantir la cohérence et la lisibilité de la politique de rémunération, dans le respect :

- des contraintes budgétaires de l'Intercommunale ;
- des exigences du service public ;
- des règles applicables aux intercommunales.

Il poursuivra enfin ses travaux en vue d'harmoniser les pratiques internes et de tendre vers une politique salariale plus lisible, équitable et adaptée aux métiers de l'Intercommunale.

Après examen des éléments repris dans le présent rapport et au regard des missions, responsabilités et contraintes propres à l'Intercommunale, le Comité de rémunération estime que les rémunérations et avantages accordés aux mandataires et aux fonctions de direction apparaissent proportionnés aux responsabilités exercées et conformes à la politique globale de rémunération de la CILE.

Le Comité de rémunération établit dès lors le présent rapport conformément à l'article L1523-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Celui-ci sera transmis au Conseil d'administration et annexé au rapport de gestion présenté à l'Assemblée générale de juin 2026.

2.2. Rapport du comité d'audit

(présenté au CA du 14 avril 2026)

2.2.1. Cadre légal et missions

Conformément à l'article L1523-26 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) a institué un Comité d'audit chargé d'assister le Conseil d'administration dans ses missions de contrôle.

Le Comité d'audit exerce notamment les missions suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- contrôle de l'intégrité des comptes annuels ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- suivi du contrôle légal des comptes ;
- examen de l'indépendance du Commissaire.

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'arrêt des comptes annuels de l'exercice 2025.

2.2.2. Composition et fonctionnement

À la suite du renouvellement du Conseil d'administration intervenu lors de l'Assemblée générale du 19 juin 2025, le Comité d'audit a été recomposé.

Par décision du Conseil d'administration du 9 septembre 2025, et conformément à l'article L1523-26 du CDLD, ont été désignés membres du Comité d'audit :

- Monsieur Philippe LAMALLE ;

- Madame Vanessa LABRUYERE ;
- Monsieur Muslim CHINKHOYEV ;
- Monsieur Jérôme COCHART.

Le Conseil d'administration a veillé au respect des exigences légales, notamment :

- la limitation du nombre de membres à maximum 25 % des administrateurs ;
- la présence d'au moins un membre disposant de compétences en matière de comptabilité et/ou d'audit.

À cet égard, Monsieur Philippe LAMALLE dispose d'une formation et d'une expérience professionnelle significatives dans les domaines économique et financier. Monsieur LAMALLE a été désigné en qualité de Président du Comité d'audit.

Le Comité d'audit ainsi recomposé a exercé ses missions dans le cadre du cycle d'audit des comptes 2025.

2.2.3. Réunions tenues

Le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises dans le cadre de l'exercice 2025 :

- le 10 février 2026, consacré à l'examen des travaux d'audit intérimaire ;
- le 9 avril 2026, consacré à l'examen des comptes annuels 2025 et des conclusions de l'audit final.

Les réunions se sont tenues en présence de la Directrice générale, du Directeur général adjoint, du Directeur financier et du Commissaire BDO, représentée par Madame Catherine GREGOIRE.

2.2.4. Suivi du contrôle légal des comptes

a. Désignation du Commissaire

Au cours de l'exercice 2025, l'Assemblée générale du 19 juin a désigné la société BDO Réviseurs d'entreprises en qualité de Commissaire pour les exercices 2025 à 2027, en remplacement de la société Deloitte Réviseurs d'entreprises.

b. Périmètre et approche d'audit

Le Commissaire a réalisé :

- un audit statutaire des comptes 2025 conformément aux normes ISA ;
- des procédures convenues relatives aux covenants du financement BEI.

L'approche d'audit repose sur :

- une analyse des risques inchangée par rapport à l'audit intérimaire ;
- une approche fondée sur la matérialité différenciée (cycle patrimonial / exploitation) ;
- une combinaison de tests de contrôle et de procédures substantives.

c. Travaux réalisés

Les travaux d'audit se sont déroulés en trois phases :

- Audit intérimaire (fin 2025) : compréhension de l'environnement de contrôle et identification des risques ;

- Audit IT (janvier 2026) : revue des contrôles généraux IT et des processus SAP ;
- Audit final (mars 2026) : validation des principales rubriques comptables (revenus, créances, provisions, immobilisations, charges).

d. Conclusions du Commissaire

Le Comité d'audit a pris connaissance des conclusions présentées par le Commissaire, dont il ressort notamment que :

- aucun ajustement d'audit significatif n'a été identifié au regard des seuils de matérialité ;
- les comptes annuels 2025 devraient faire l'objet d'une opinion sans réserve ;
- aucune faiblesse significative du dispositif de contrôle interne n'a été relevée.

Lors de l'établissement de ce rapport, le rapport du Commissaire était attendu pour le 30 avril 2026.

2.2.5. Suivi du processus d'information financière

Le Comité d'audit a examiné les comptes annuels 2025 ainsi que les principales hypothèses et estimations retenues.

Il relève notamment :

- un résultat bénéficiaire de 4,466 millions d'euros, en diminution par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'éléments non récurrents constatés en 2024 ;

- une progression de la marge brute liée à l'évolution tarifaire et à l'augmentation des volumes ;
- une évolution cohérente des postes bilantaires, notamment en matière d'investissements, de créances commerciales et d'endettement.

Une attention particulière a été portée :

- à la reconnaissance des revenus et aux estimations liées à la consommation d'eau ;
- à la valorisation des créances commerciales ;
- à l'évaluation des provisions ;
- au suivi des investissements.

2.2.6. Suivi du contrôle interne et des risques

Le Comité d'audit constate :

- une séparation des fonctions globalement en place ;
- un processus de ventes fortement automatisé dans SAP ;
- un système de validation des achats et paiements impliquant la Direction générale ;
- l'existence de nombreuses procédures internes et bonnes pratiques.

Le Comité relève toutefois certains points d'attention :

- l'absence de contrôles bloquants dans certains outils ;
- des limitations dans la traçabilité des validations dans SAP (notamment dans le cycle des achats) ;
- la nécessité, dans certains cas, de recourir à des contrôles substantifs renforcés.

Ces éléments ne constituent pas des faiblesses significatives mais appellent la poursuite des efforts d'amélioration.

2.2.7. Indépendance du Commissaire

Le Comité a examiné l'indépendance de BDO et n'a relevé aucun élément de nature à la compromettre.

2.2.8. Appréciation globale

Au terme de ses travaux, le Comité d'audit :

- confirme la qualité et la fiabilité du processus d'information financière ;
- estime que les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques sont globalement adéquats ;
- relève que les principaux risques sont identifiés et suivis de manière appropriée ;
- souligne la qualité de la collaboration entre la Direction et le Commissaire.

2.2.9. Conclusion

Sur base des travaux réalisés, le Comité d'audit recommande au Conseil d'administration :

- de prendre acte du présent rapport ;
- d'arrêter les comptes annuels 2025, sous réserve de l'émission du rapport du Commissaire ;
- de poursuivre les actions d'amélioration du contrôle interne, en particulier dans les systèmes d'information.

2.3. Liste des adjudicataires

Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services établie conformément à l'article L1523-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Légende :

PNSMCP : procédure négociée sans mise en concurrence préalable

PNAMCP : procédure négociée avec mise en concurrence préalable

PNDAMCP : procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable

PO : procédure ouverte

MAFM : marché public de faible montant



2.3.1. Marchés attribués en 2025 dont le montant estimé est supérieur à 30.000 euros

Type de marchés	Procédure de passation	Référence	Description	Adjudicataire	Montant attribué HTVA
Services	PNAMCP	S24-2596	Marché public de services relatif à l'émission de titres-repas et d'éco-chèques électroniques pour les membres du personnel de la CILE	SA EDENRED BELGIUM	5.049.793,90 €
Fournitures	PNSMCP	S25-2685	Marché public de fourniture de remplacement du charbon actif en grain pour l'unité de traitement d'Ans	SA CHEMVIRON	426.726,00 €
Services	PNSMCP	S24-2458	Marché public de services portant sur la désignation d'un réviseur d'entreprises comme commissaire chargé du contrôle des comptes annuels 2025 à 2027	BDO REVISEURS D'ENTREPRISE	166.475,00 €
Travaux	PNDAMCP	S25-2679	Marché public de travaux de renouvellement de nos installations de distribution d'eau rue Joseph Huberty, et alentours, à Hamoir	SA COLAS BELGIUM	558.182,40 €
Fournitures	PNSMCP	S25-2699	Marché public pour la location d'une citerne pour le stockage d'eau potable	SRL LIQSON	120.200,09 €
Travaux	PNDAMCP	S24-2528	Marché public relatif à l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'adduction d'eau à Seraing - Pont d'Ougrée	SA ENTREPRISES HYDROGAZ	666.154,24 €
Services	PNSMCP	S24-2649	Marché public de services relatif à la maintenance préventive et curative de vannes Cla-Val	SAINT GOBAIN PAM BELGIUM	118.996,00 €

Type de marchés	Procédure de passation	Référence	Description	Adjudicataire	Montant attribué HTVA
Travaux	PNSMCP	S24-1027	Marché public de travaux de renouvellement de nos installations d'adduction entre Néblon-Le-Moulin (N623) et Himbe (vers le réservoir de Xhenceval)	SA ENTREPRISES HYDROGAZ	254.214,05 €
Travaux	PNSMCP	S24-2677	Marché public de travaux de renouvellement des installations de distribution d'eau rue Cowette (N604 – SPW), et alentours, à Trooz (Nessonvaux)	SA RENE LEJEUNE ET FILS	246.745,54 €
Services	PNSMCP	S24-2555	Marché public de services relatif aux contrôles périodiques obligatoires de différents appareils, équipements et matériels	BUREAU TECHNIQUE D'INSPECTION	200.857,50 €
Services	PNAMCP	S24-2646	Marché public de services de consultance IT	SA CONTRASTE EUROPE	4.647.680,00 €
Travaux	PNAMCP	AC24-2106	Accord-cadre de travaux de pose et de remplacement de nos installations souterraines de distribution et/ou d'adduction d'eau	SA ENTREPRISES HYDROGAZ (lot 1)	9.643.471,91 €
Travaux	PNAMCP	AC24-2106	Accord-cadre de travaux de pose et de remplacement de nos installations souterraines de distribution et/ou d'adduction d'eau	SRL TEGEC (lot 2)	9.167.150,00 €
Travaux	PNAMCP	AC24-2106	Accord-cadre de travaux de pose et de remplacement de nos installations souterraines de distribution et/ou d'adduction d'eau	SA RENE LEJEUNE & FILS (lot 3)	9.247.569,20 €

Type de marchés	Procédure de passation	Référence	Description	Adjudicataire	Montant attribué HTVA
Travaux	PNAMCP	AC24-2106	Accord-cadre de travaux de pose et de remplacement de nos installations souterraines de distribution et/ou d'adduction d'eau	SA RENE LEJEUNE & FILS (lot 4)	5.887.593,85 €
Services	PNSMCP	S25-2603	Marché public de services de consultance CRM	SA NETWORK RESEARCH BELGIUM	334.150,00 €
Services	PNSMCP	S25-2365	Marché public de services en vue de la désignation de prestataires chargés de l'accompagnement dans le cadre des marchés publics	SRL TENDER EXPERT 2.0	967.200,00 €
Travaux	PNSMCP	S25-2633	Marché public de travaux rues en Bois et du Pont à Grâce-Hollogne	SRL TEGEC	267.350,02 €
Fournitures	PNSMCP	S25-2652	Marché public de fourniture d'un analyseur séquentiel	SRL THERMO FISCHER SCIENTIFIC	244.767,82 €
Services	PNAMCP	S24-2567	Marché public de services de maintenance applicative, de licences associées et de support pour le logiciel ArcGIS (lot 2)	SA NSI	2.992.505,00 €
Services	PNSMCP	S25-2721	Marché public de fournitures de licences SAAS CRM et espaces client, CTI et ESB/gestionnaire d'API	SA NETWORK RESEARCH BELGIUM	364.726,85 €

2.3.2. Marchés attribués en 2025 par d'autres pouvoirs adjudicataires mais dont la CILE est partenaire

Type de marchés	Procédure de passation	Référence	Description	Adjudicataire	Montant attribué estimé - part CILE	Adjudicateur
Travaux	PO	S24-2589	Marché public conjoint de travaux rues du Vicinal et Chéry à Flémalle	SA ROGER GHELEN	507.533,29 €	Com-mune de Flémalle
Travaux	PO	S24-2574	Marché public conjoint de travaux rue Decortis à Beyne-Heusay	SA LEJEUNE ET FILS	113.422,00 €	AIDE
Travaux	PO	S21-2361	Marché public conjoint de travaux rue Yerpen à Huy	SRL TEGEC	262.768,25 €	Ville de Huy
Travaux	PO	S21-1205	Marché public conjoint de travaux rues Portelette et des Trois Ponts à Huy	SA ENTRE-PRISES COP ET PORTIER	439.831,13 €	Ville de Huy
Travaux	PO	S21-2346	Marché public conjoint de travaux rue Gallo-Romaine à Herstal	SA MARCEL BAGUETTE	387.534,69 €	AIDE
Travaux	PO	S24-1903	Marché public conjoint de travaux rue Buraufosse à Saint-Nicolas	SA COLAS BELGIUM	1.454.770,88 €	Com-mune de Saint-Ni-colas
Travaux	PO	S23-2711	Marché public conjoint de travaux rue des Cotillages à Liège	SA NELLES FRERES	974.698,32 €	Ville de Liège

Type de marchés	Procédure de passation	Référence	Description	Adjudicataire	Montant attribué estimé - part CILE	Adjudicateur
Services	PNAMCP	S23-2545	Marché conjoint de service pour le recouvrement des créances de la SWDE et de la CI LE (Réf. SWDE 3761)	SA VENTURIS	504.889,96	SWDE
Services	PO	S25-2698	Marché conjoint SWDE-SPGE-CILE-VIVAQUA-HYDRIA de consultance pour l'achat d'énergie et la vérification des factures d'électricité BT, HT et de gaz	ACT ENERGY	23.479,20 €	SWDE
Travaux	PO	S21-2348	Marché public conjoint de travaux rue de Visé à Liège	SA COLAS BELGIUM	973.929,04 €	Ville de Liège
Travaux	PO	S24-2594	Marché public conjoint de travaux rue Adrien Materne à Grâce-Hollogne	SA NELLES FRERES	1.022.368,99 €	AIDE

2.3.3. Marchés attribués en 2025 dont le besoin est récurrent et dont le montant à l'estimation était inférieur à 30.000,00 EUR

Type de marchés	Procédure de passation	Référence	Description	Adjudicataire	Montant attribué HTVA
Services	MAFM	MAFM24-425	Marché public de services relatif à l'entretien curatif et préventif d'un analyseur séquentiel	SRL THERMO FISCHER SCIENTIFIC	29.900,00 €
Fournitures	MAFM	MAFM25-418	Marché public relatif à la fourniture de peintures et articles de peintures	LA CENTRALE DES PRODUITS CHIMIQUES	16 842,15 €
Services	MAFM	MAFM25-443	Marché public d'assistance à la protection des données	CRANIUM BELGIUM	27.300,00 €
Services	MAFM	MAFM25-441	Marché public de services relatif à l'évaluation de biens immobiliers appartenant à la CILE	SPRL GEXHAM	3.600,00 €
Services	MAFM	MAFM25-427	Marché public de services relatif à l'entretien de parcelles par éco-pâturage (lot 1)	ARNAUD VILLANI	4.975,00 €
Services	MAFM	MAFM25-427	Marché public de services relatif à l'entretien de parcelles par éco-pâturage (2 lots)	ROSA CANINA	5.422,50 €
Fournitures	MAFM	MAFM25-433	Marché public de fournitures de tubes et raccords multicouches	SA DESCO	27.816,39 €

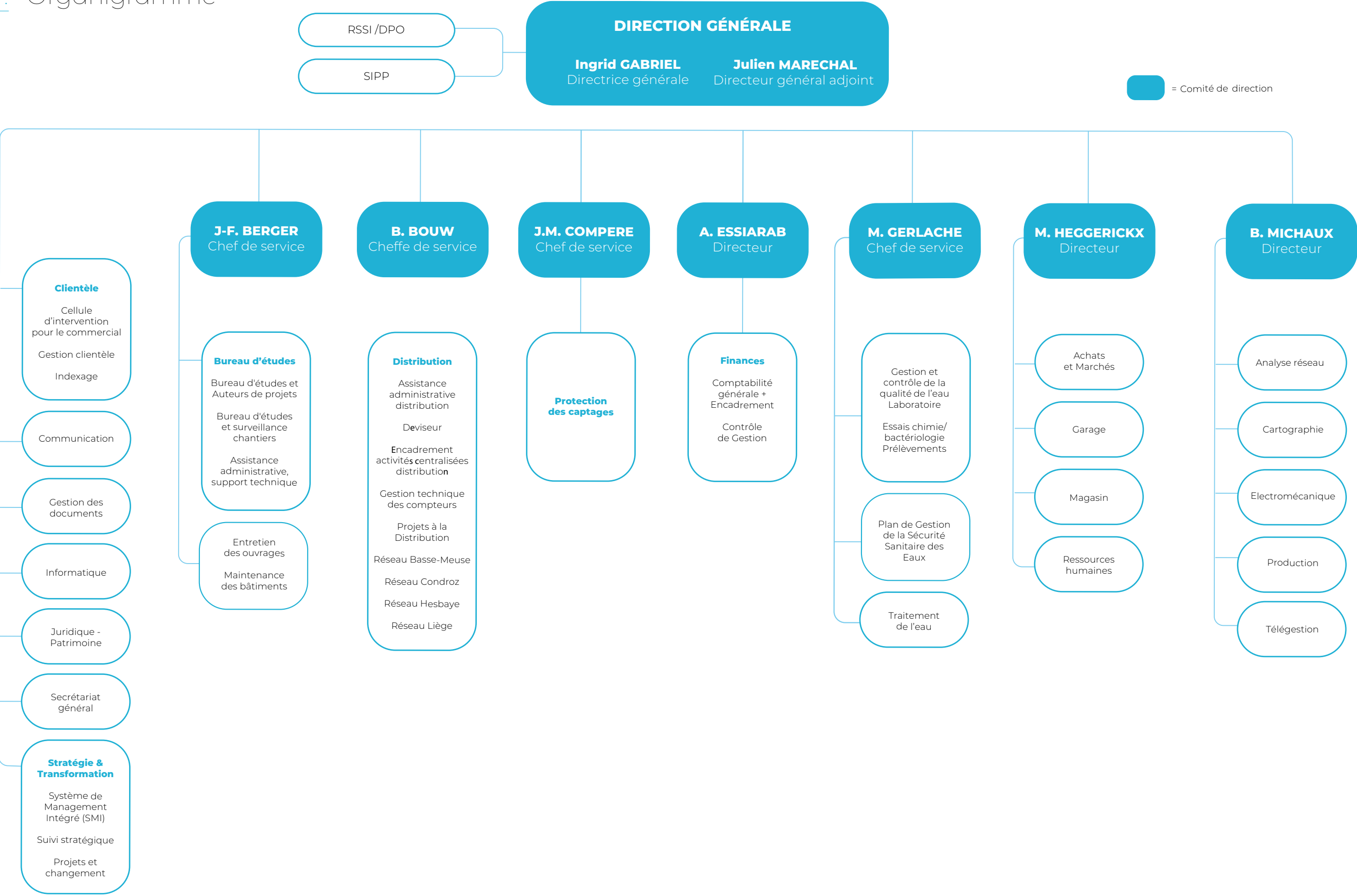
Type de marchés	Procédure de passation	Référence	Description	Adjudicataire	Montant attribué HTVA
Services	MAFM	MAFM25-434	Marché public de services de communication de crise	OH MEDIAS	12.400,00 €
Services	MAFM	MAFM24-435	Marché public de services de maintenance du site web	SA NRB	24.687,00 €
Fournitures	MAFM	MAFM24-421	Marché public relatif à la fourniture de matériel automobile	SRL MOTOR SERVICE	23.796,82 €



2.34. Adhésion à des centrales d'achat

Type de marchés	Référence	Description	Adjudicateur
Fournitures	CM25-2694	Adhésion à la centrale d'achat du FOREM relative à la fourniture de matériels et logiciels du catalogue CISCO, la maintenance de l'existant, le recours au support sur site (Shared Support), ainsi que les services de consultance y afférents	FOREM
Fournitures	CM25-2717	Adhésion à la centrale d'achats générale de la SWDE	SWDE
Mixte	CM25-2726	Adhésion à l'A.S.B.L. Centrale des marchés / Opdrachtencentrale	Centrale des marchés
Fourniture	CM25-2683	Adhésion à la centrale d'achat de la SWDE relative au leasing opérationnel de véhicules de service - SWDE/SA/2024/ID4009	SWDE

2.4. Organigramme



2.5. Rapport spécifique sur les prises de participations

Participations (compte 28 immobilisations financières) en euros

				Mouvements 2025					
Nom de l'entreprise	Souscription		Valeur des participations au 01/01/2025	Nouvelles souscriptions	Libérations	Sorties/ réductions de valeur/ reprises de réduction de valeur	Nombre d'actions/ parts au 31/12/2025	Valeur des participations au 31/12/2025	% du capital au 31/12/2025
	Nombre d'actions/ parts	Montant							
SPI+	50	25,00	1.250				50	1.250	0,003%
ECETIA Finances	627	409,00	256.443				627	256.443	7,24%
S.W.D.E.	139.523	25,00	3.488.075				139.523	3.488.075	0,30%
AIDE	2.480	40,00	99.200				2.480	99.200	0,17%
INTRADEL	8.000	12,50	100.000				8.000	100.000	4,58%
SFE *	503	3.107,62	814.971				503	814.971	9,99%
ETHIAS C°	17	8.602,90	146.249				17	146.249	0,15%
DIGITEAUX	3.500	25,00	87.500				3.500	87.500	4,42%
AQUAWAL	25	1.072,48	26.812				25	26.812	
SPGE	1.250	400	500.000				1.250	500.000	5,00%
TOTAL			5.520.500	0	0	0		5.520.500	

* SFE :: Capital non libéré de 748.162,20 €

2.6. Rapport du contrôleur aux comptes

Rapport du commissaire à l'Assemblée générale de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux SC pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 19 juin 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant un exercice.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 460.098.358 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 4.466.433 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice

clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 30 avril 2025 une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique,

ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assu-

rance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'admini-

nistration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir

une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations à l'exception du fait que les comptes annuels de l'exercice précédent n'ont pas été déposés dans les délais prévus par le Code des sociétés et associations.

Battice, 30 avril 2026

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire

Représentée par Catherine Grégoire*
Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société

2.7. Comptes annuels

2.7.1. Bilan après répartition

ACTIF

	2025	2024
ACTIFS IMMOBILISÉS	373.293.685	367.804.906
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8.578.157	9.761.356
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	359.151.636	352.479.658
Terrains et constructions	44.432.540	45.665.586
Installations, machines et outillage	299.485.169	289.105.413
Mobilier et matériel roulant	1.582.724	1.618.973
Location-financement et droits similaires	0	0
Autres immobilisations corporelles	292.537	302.905
Immobilisations en cours et acomptes versés	13.358.666	15.786.780
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5.563.892	5.563.892
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0
Participations	0	0
Autres immobilisations financières	5.563.892	5.563.892
Actions et parts	5.520.500	5.520.500
Créances et cautionnements en numéraire	43.393	43.393
ACTIFS CIRCULANTS	86.804.673	88.578.437
CRÉANCES À PLUS D'UN AN	60.000	60.000
Autres créances	60.000	60.000
STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	5.313.160	5.158.213
Stocks	5.313.160	5.158.213
Approvisionnements	3.849.677	3.767.193
En-cours de fabrication	1.463.483	1.391.020
CRÉANCES À UN AN AU PLUS	36.469.019	32.282.282
Créances commerciales	34.134.200	30.232.578
Autres créances	2.334.819	2.049.704
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	797.067	752.407
Autres placements	797.067	752.407
VALEURS DISPONIBLES	24.981.300	30.345.884
COMPTES DE RÉGULARISATION	19.184.127	19.979.652
TOTAL DE L'ACTIF	460.098.358	456.383.343

PASSIF

	2025	2024
CAPITAUX PROPRES	366.590.582	360.929.154
APPORT	49.837.018	49.837.018
Indisponible	49.837.018	49.837.018
PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION	52.941.345	54.995.635
RÉSERVES	180.314.997	178.037.384
Réserves indisponibles	29.020.605	28.797.283
Réserves statutairement indisponibles	8.305.069	8.081.747
Autres	20.715.536	20.715.536
Réserves disponibles	151.294.392	149.240.101
BÉNÉFICE REPORTÉ	50.123.452	45.880.341
SUBSIDES EN CAPITAL	33.373.770	32.178.775
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	3.392.198	3.943.238
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.392.198	3.943.238
Pensions et obligations similaires	1.323.383	1.269.660
Autres risques et charges	2.068.815	2.673.578
DETTES	90.115.578	91.510.951
DETTES À PLUS D'UN AN	47.441.600	51.541.600
Dettes financières	47.400.000	51.500.000
Dettes de location-financement et assimilées		
Établissements de crédit	47.400.000	51.500.000
Autres dettes	41.600	41.600
DETTES À UN AN AU PLUS	41.416.022	38.649.483
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	4.100.000	4.100.000
Dettes commerciales	26.659.355	22.943.350
Fournisseurs	26.659.355	22.943.350
Acomptes reçus sur commandes	238.490	256.608
Dettes fiscales, salariales et sociales	8.933.812	8.562.135
Impôts	2.600.127	2.482.685
Rémunérations et charges sociales	6.333.685	6.079.450
Autres dettes	1.484.365	2.787.390
COMPTES DE RÉGULARISATION	1.257.956	1.319.868
TOTAL DU PASSIF	460.098.358	456.383.343

COMPTE DE RÉSULTATS

	2025	2024
VENTES ET PRESTATIONS	170.164.040	168.809.782
Chiffre d'affaires	159.695.588	144.163.597
En-cours de fabrication, des produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	75.820	(132.853)
Production immobilisée	4.650.588	4.739.250
Autres produits d'exploitation	5.737.809	20.037.081
Produits d'exploitation non récurrents	4.235	2.708
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	165.844.498	155.738.020
Approvisionnements et marchandises	82.162.038	74.395.640
Achats	82.241.164	74.818.864
Stocks : réduction (augmentation)	(79.126)	(423.224)
Services et biens divers	23.143.177	23.519.973
Rémunérations, charges sociales et pensions	40.265.740	39.584.620
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	16.896.831	15.805.905
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	959.614	1.740.347
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	(551.039)	(800.871)
Autres charges d'exploitation	2.950.102	1.430.739
Charges d'exploitation non récurrentes	18.035	61.666
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	4.319.542	13.071.762
PRODUITS FINANCIERS	1.806.121	24.862.445
Produits financiers récurrents	1.806.121	1.650.815
Produits des immobilisations financières	383.524	200.297
Produits des actifs circulants	206.498	332.927
Autres produits financiers	1.216.099	1.117.592
Produits financiers non récurrents	0	23.211.630
CHARGES FINANCIÈRES	1.305.780	1.338.392
Charges financières récurrentes	1.305.780	1.338.392
Charges des dettes	1.350.176	1.457.128
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales, dotations (reprises)	(44.660)	(122.768)
Autres charges financières	264	4.033
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	4.819.883	36.595.815
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	353.450	307.263
Impôts	353.450	307.263
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	4.466.433	36.288.551
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER	4.466.433	36.288.551

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	2025	2024
Bénéfice (perte) à affecter	50.346.774	47.694.768
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	4.466.433	36.288.551
Bénéfice (perte) reporté(e) de l'exercice précédent	45.880.341	11.406.217
Affectations aux capitaux propres	223.322	1.814.428
à la réserve légale	223.322	1.814.428
Bénéfice (perte) à reporter	50.123.452	45.880.341



2.7.2. Annexes

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Frais de développement	Concessions. Brevets. Licences. Savoir-faire. Marques et droits similaires
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	10.174.007	9.575.002
Mutations de l'exercice :		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	1.037.831	390.922
Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0	0
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	11.211.838	9.965.924
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	3.978.439	6.009.214
Mutations de l'exercice :		
Actés	1.609.606	1.002.346
Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0	0
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE	5.588.045	7.011.560
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	5.623.793	2.954.364



ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	85.531.193	513.900.934	10.108.669
Mutations de l'exercice :			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	0	81.853	475.855
Cessions et désaffectations	0	(186.111)	
Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	145.462	22.694.275	5.667
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	85.676.655	536.490.951	10.590.191
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	2.894.530	164.258.449	26.789
Mutations de l'exercice :			
Actées			
Acquises de tiers			
Annulées			
Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE	2.894.530	164.258.449	26.789
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	42.760.137	389.053.970	8.516.485
Mutations de l'exercice :			
Actées	1.378.509	12.396.265	517.771
Acquises de tiers			
Annulées à la suite de cessions et désaffectations		(186.005)	
Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE	44.138.646	401.264.230	9.034.256
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	44.432.539	299.485.170	1.582.724
dont terrains et constructions			
dont installations, machines et outillage			
dont mobilier et matériel roulant			

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	704.747	15.786.780
Mutations de l'exercice :		
Acquisitions, y compris la production immobilisée		21.846.043
Cessions et désaffectations		
Transferts d'une rubrique à une autre		(24.274.157)
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	704.747	13.358.666
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0	0
Mutations de l'exercice :		
Actées		
Acquises de tiers		
Annulées		
Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)		
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE	0	0
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	401.842	
Mutations de l'exercice :		
Actés	10.369	
Repris		
Acquis de tiers		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		
Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)		
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE	412.211	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	292.536	13.358.666
dont terrains et constructions		
dont installations, machines et outillage		
dont mobilier et matériel roulant		

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Autres entreprises
PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS	
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	7.011.862
Mutations de l'exercice :	
Acquisitions	
Cessions et retraits	0
Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	0
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	7.011.862
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	6.800
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE	6.800
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	748.162
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE	0
MONTANTS NON APPELÉS AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	750.000
MUTATIONS DE L'EXERCICE	0
MONTANTS NON APPELÉS AU TERME DE L'EXERCICE	1.498.162
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	5.520.500
AUTRES ENTREPRISES CRÉANCES	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	43.393
Mutations de l'exercice :	0
Additions	0
Remboursements	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	43.393

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF - AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS, PARTS ET PLACEMENTS AUTRES QUE PLACEMENTS À REVENU FIXE	68.171	68.171
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé		
Actions et parts - Montant non appelé		
Métaux précieux et œuvres d'art	68.171	68.171
TITRES À REVENU FIXE	728.896	684.236
dont émis par des établissements de crédit		
COMPTES À TERME DÉTENUS AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
avec une durée résiduelle ou de préavis :		
de plus d'un mois à un an au plus		
de plus d'un an		
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE NON REPRIS CI-AVANT		

COMPTES DE RÉGULARISATION

	Exercice
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 490/1 DE L'ACTIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	
Produit à recevoir - Redevance Assainissement 2025	12.590.214
Produits à recevoir sur acomptes 2025	4.722.438
Autres comptes de régularisation	1.871.475

ÉTAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Exercice	Exercice précédent
ÉTAT DE L'APPORT		
Apport		
Indisponible au terme de l'exercice	49.837.018	49.837.018
Parts		
Nombre de parts	524.523	524.523
Nombre de voix qui y sont attachées	524.523	524.523

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	Exercice
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CL REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	
Provisions techniques diverses à l'activité de Distribution	2.243.532
Provision pour Fonds Social Wallon de l'Eau	811.181
Provision sociale	337.487

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Échéant dans l'année	Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	Ayant plus de 5 ans à courir	Autres dettes
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE				
Dettes financières	4.100.000	16.400.000	31.000.000	41.600
Dettes de location-financement et assimilées				
Établissements de crédit	4.100.000	16.400.000	31.000.000	41.600
TOTAL	4.100.000	16.400.000	31.000.000	41.600

Exercice

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges	
Dettes financières	51.500.000
Établissements de crédit	51.500.000
TOTAL	51.500.000

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts	
Dettes fiscales non échues	2.422.612
Dettes fiscales estimées	177.515
Rémunérations et charges sociales	
Autres dettes salariales et sociales	6.333.685

COMPTES DE RÉGULARISATION

Charges financières à imputer	111.743
Produits à reporter sur travaux	1.128.500
Autres comptes de régularisation	17.712

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION		
SUBSIDES D'EXPLOITATION ET MONTANTS COMPENSATOIRES OBTENUS DES POUVOIRS PUBLICS		
CHARGES D'EXPLOITATION		
TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		
Nombre total à la date de clôture	404	395
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	393,7	390,4
Nombre effectif d'heures prestées	496.818	507.422
FRAIS DE PERSONNEL		
Rémunérations et avantages sociaux directs	25.535.050	25.012.481
Cotisations patronales d'assurances sociales	12.205.407	12.628.525
Primes patronales pour assurances extra-légales	850.262	595.765
Autres frais de personnel	1.675.021	1.347.849
PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES		
Dotations (utilisations et reprises)	53.723	(64.075)
RÉDUCTIONS DE VALEUR		
Sur créances commerciales :		
Actées	1.023.575	1.740.347
Reprises	63.960	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Constitutions	2.097.247	2.019.009
Utilisations et reprises	2.648.286	2.819.880
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	54.203	64.368
Autres	2.895.899	1.366.371
PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ		
Nombre total à la date de clôture	11	2
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	5,2	4,2
Nombre effectif d'heures prestées	10.166	7.441
Frais pour la société	312.662	228.855

RÉSULTATS FINANCIERS

	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS		
AUTRES PRODUITS FINANCIERS		
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :		
Subsides en capital	0	242.361
Interventions de tiers dans travaux	973.737	875.230
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES		
RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS		
Actées	0	0
Reprises	44.660	122.768
VENTILATION DES AUTRES CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts sur emprunts B.E.I.	1.350.176	1.457.128
Charges financières diverses	264	4.033

RESULTATS EXCEPTIONNELS

	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	4.235	2.708
PRODUITS D'EXPLOITATION NON RÉCURRENTS :	4.235	2.708
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	4.235	2.708
Autres produits d'exploitation non récurrents	0	0
PRODUITS FINANCIERS NON RÉCURRENTS :	0	23.211.630
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	0	23.211.630
Autres produits financiers non récurrents	0	0
CHARGES NON RÉCURRENTES	18.035	61.666
CHARGES D'EXPLOITATION NON RÉCURRENTES :	18.035	61.666
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	18.035	61.666

IMPÔTS ET TAXES

	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	
Impôts sur le résultat de l'exercice	354.521
Impôts et précomptes dus ou versés	354.521

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE, PORTÉES EN COMPTE :		
À la société (déductibles)	35.993.431	35.733.556
Par la société	29.125.585	29.513.647
MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :		
Précompte professionnel	6.809.856	6.774.588

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Exercice
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	
L'engagement financier lié au remplacement des raccords en plomb subsistant sur le réseau au 31 décembre 2025 est de 90.000.000 EUR sur une durée de 9 ans.	90.000.000
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	
L'engagement financier lié au remplacement des raccords en plomb subsistant sur le réseau au 31 décembre 2025 est de 90.000.000 EUR sur une durée de 9 ans.	90.000.000

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Le Conseil d'administration de la CILE, réuni en séance du 28 décembre 2011, a décidé, à l'unanimité de ses membres, de s'affilier au fonds de pension solidarisé de l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations locales et Provinciales (O.N.S.S.A.P.L.) à dater du 1^{er} janvier 2012. Depuis le 1^{er} janvier 2012, les pensions de retraite et de survie sont à charge du fonds de pension solidarisé de l'O.N.S.S.A.P.L. selon les règles de calcul du régime de pension du secteur public. En 2016, l'O.N.S.S.A.P.L. est devenue l'O.R.P.S.S. (par fusion avec l'OSSOM) et ensuite transférée à l'ONSS en 2017. Le régime des pension repris au statut du personnel est plus favorable que le régime de pension du secteur public.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Pour garantir les droits acquis des agents, la CILE, au travers de l'OFP OGEO FUND, prend en charge la différence entre le montant de la pension calculé selon les règles de calcul reprises au statut du personnel et celui obtenu suivant les règles de calcul du régime de pension du secteur public. Afin de respecter les engagements de pension de la CILE, une note technique et un plan de financement sont rédigés par OGEO FUND tous les trois ans ou à chaque changement de législation. Ces documents sont communiqués à la FSMA.

La valeur du Canton CILE dans OGEO FUND au 31 décembre 2025 est de 145.982.943 EUR.

	Exercice
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)	
Cautionnements constitués dans le cadre des procédures de marché publics	623.300
Cautionnement SPW	50.000
Cautionnement Province de Liège sur emprunt BEI	100.000.000

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION		
Immobilisations financières	0	0
Participations	0	0

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

Exercice

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES ET INDIRECTES ET PENSIONS ATTRIBUÉES, À CHARGE DU COMPTE DE RÉSULTATS, POUR AUTANT QUE CETTE MENTION NE PORTE PAS À TITRE EXCLUSIF OU PRINCIPAL SUR LA SITUATION D'UNE SEULE PERSONNE IDENTIFIABLE

Aux administrateurs et gérants

144.502

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Émoluments du (des) commissaire(s)

38.200



RÈGLES D'ÉVALUATION CILE (OCTOBRE 2020)

Pour tout ce que la loi prévoit impérativement, il sera fait application des principes généraux figurant dans le Code des sociétés et associations ainsi que dans son arrêté d'exécution du 29 avril 2019.

Pour les matières que la loi règle de manière supplétive et, dans le cas où elle laisse libre choix à l'entreprise, le Conseil d'administration a déterminé les règles particulières d'évaluation mentionnées ci-après. Conformément aux dispositions légales en vigueur, il ne pourra être dérogé aux présentes règles d'évaluation qu'après décision expresse du Conseil d'administration.

1. ACTIF

1.1. Frais d'établissement

a) Valorisation

Les frais d'établissement sont valorisés à l'actif à leur valeur d'acquisition.

b) Amortissement

S'ils ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés, les frais d'établissement sont amortis sur une période maximale de 5 ans. Toutefois, l'amortissement des frais d'émission d'emprunts peut être réparti sur toute la durée de l'emprunt.

1.2. Immobilisations incorporelles

a) Valorisation

Les immobilisations incorporelles acquises de tiers sont valorisées à leur prix d'acquisition.

Lorsque celles-ci sont produites, développées par l'intercommunale pour ses propres besoins, elles sont valorisées à leur prix de revient.

b) Amortissement

Les coûts liés aux développements informatiques, à la migration des données, à l'intégration de l'ensemble des logiciels d'exploitation sous l'environnement SAP exposés entre 2014 et 2016 ainsi que ceux qui sont exposés dans le cadre d'une modification substantielle du projet initial sont amortis sur une période maximale de 10 ans.

S'ils ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés, Les frais d'études, de recherches, d'organisation et de développements informatiques liés au projet de transformation digitale de l'entreprise sont amortis sur une période allant de 3 ans à 5 ans.

Les frais d'études de faisabilité ne se rapportant pas à la réalisation de chantiers s'amortissent sur une durée maximale de 5 ans.

1.3. Immobilisations corporelles

a) Valorisation

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur prix d'acquisition, leur valeur d'apport ou leur coût de revient suivant les directives de l'article R308bis - 8 du plan comptable uniformisé du secteur de l'eau en Région Wallonne, dans le respect de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juillet 2005.

Les productions immobilisées sont forfaitairement majorées d'une quote-part de couverture de frais internes indirects représentés par :

- Frais d'études : 7,5% du montant de la moyenne des soumissions ;
- Frais de surveillance : 5,5% du montant de la réalisation ;
- Frais de coordination : Max. 2% du montant de la réalisation.

Dans le cadre de prestations d'études, de surveillance et de coordination externalisées, la production immobilisée peut être majorée du coût réel facturé.

Les nouveaux raccordements sur fonds de tiers sont valorisés à leur prix de revient.

Les immobilisations en cours sont valorisées à la somme des coûts exposés et comptabilisés sur chaque numéro de travail d'investissement ouvert et non clôturé au 31 décembre de chaque exercice.

b) Réévaluation

Jusqu'en 2002, les immobilisations corporelles étaient réévaluées annuellement sur base de leur valeur résiduelle réévaluée de fin d'exercice précédent. Le taux de revalorisation appliqué était calculé sur la moyenne des croissances de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, limité à 80% du ratio obtenu.

Depuis l'exercice 2003, le Service Public de Wallonie ne permet plus la revalorisation systématique des immobilisations corporelles.

c) Amortissement

1. Terrains bâtis :

Les terrains ne font l'objet d'aucun amortissement.

2. Bâtiments administratifs :

Ces constructions font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 50 ans.

3. Bâtiments de production et distribution :

L'amortissement de ces bâtiments se pratique selon la durée déterminée dans les tableaux suivants :

Bâtiments de production	Durée d'amortissement
Construction d'un abri fermé type garage préfabriqué	Maximum 33 ans
Construction partie génie civil d'une station de pompage, de refoulement, de traitement, d'un ouvrage de stockage (réservoir)	Maximum 50 ans
Construction chambre de comptage et chambre de vannes	Maximum 33 ans
Route d'accès à un captage	Maximum 33 ans
Réhabilitations complètes de centrales, réservoirs, châteaux d'eau, ...	Maximum 33 ans
Réhabilitation et aménagement des immeubles résidents	Maximum 10 ans
Aménagements de parkings	Maximum 20 ans
Acquisitions d'ouvrages résultant d'apports ou échanges de réseaux	Maximum 33 ans
Réhabilitations légères (toitures, châssis, ...) de centrales, réservoirs et châteaux d'eau	Maximum 20 ans

Bâtiments de distribution	Durée d'amortissement
Construction d'un abris fermé type garage préfabriqué	Maximum 33 ans
Construction partie génie civil d'un réservoir, d'une centrale de refoulement, d'un château d'eau	Maximum 50 ans
Acquisitions d'immeubles	Maximum 33 ans
Réhabilitations complètes de centrales, réservoirs et châteaux d'eau	Maximum 33 ans
Réhabilitations légères (toitures, châssis, ...) de centrales, réservoirs et châteaux d'eau	Maximum 20 ans

4. Installations, machines et outillages :

Les installations en conduites et raccordements, les équipements ainsi que l'outillage sont amortis de la manière suivante :

Installations de production	Durée d'amortissement
Apport réseau en conduites d'adduction (tous diamètres confondus)	Maximum 50 ans
Pose de conduites d'adduction (tous diamètres confondus)	Maximum 50 ans
Protection cathodique	Maximum 33 ans
Pose de vannes sur les réseaux d'adduction	Maximum 20 ans
Compteurs, débitmètres	Maximum 8 ans
Systèmes de chloration	Maximum 10 ans
Outils de télégestion	Maximum 8 ans
Automates, pompes et groupes motos-pompes	Maximum 10 ans
Capteurs, stabilisateurs, et réducteurs de pression	Maximum 10 ans
Tous les équipements électromécaniques relatifs aux stations de pompage, centrales de refoulement, ouvrages de stockage, aux chambres de réduction et stabilisation de de pression	Maximum 33 ans
Outillage	Maximum 10 ans
Équipements du garage, des magasins, des ateliers, du laboratoire	Maximum 10 ans

Installations de distribution	Durée d'amortissement
Apport réseau en conduites de distribution (tous diamètres confondus)	Maximum 50 ans
Pose de conduites (tous diamètres confondus)	Maximum 50 ans
Pose de vannes supplémentaires pour le sectionnement des réseaux	Maximum 20 ans
Protection cathodique	Maximum 33 ans
Renforcement et amélioration de réseau, lotissements et extensions de réseau	Maximum 50 ans
Construction chambre de comptage et chambre à vannes sur les réseaux de distribution	Maximum 33 ans
Pose de purge sur conduites	Maximum 20 ans
Tous les nouveaux raccordements et tous les remplacements de raccordements vétustes	Maximum 30 ans
Gros Compteurs (DN supérieur à 40 mm)	Maximum 8 ans
Débitmètres	Maximum 8 ans
Pompes	Maximum 10 ans
Tous les équipements électromécaniques relatifs aux réservoirs, châteaux d'eau, aux chambres de réduction et de stabilisation de pression	Maximum 33 ans
Automates programmables	Maximum 10 ans
Installations électriques	Maximum 10 ans
Installations téléphoniques	Maximum 10 ans
Outillage	Maximum 10 ans
Vidéosurveillance, Sécurisation des sites, contrôle d'accès	Maximum 10 ans
Scanner de cartographie et fonds de plan	Maximum 10 ans

5. Aménagements divers

Les aménagements (rayonnages, cloisons, aménagements réfectoire, ateliers, bureaux, ...) sont amortis sur une période de 10 à 20 ans selon le caractère plus ou moins durable de ceux-ci.

6. Matériel roulant

Le matériel roulant est amorti de la manière suivante :

Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
Camions	Maximum 10 ans
Fourgons, fourgonnettes	De 5 à 8 ans
Tracteurs	Maximum 10 ans
Jeeps	De 5 à 8 ans
Elévateurs	Maximum 10 ans
Véhicules de direction	5 ans
Remorques	10 ans

7. Mobilier et matériel de bureau

- Le mobilier de bureau est amorti sur une durée de 10 ans.
- Le matériel informatique est amorti sur une durée pouvant aller de 3 à 5 ans.
- Le matériel et installations de téléphonie sont amortis sur une durée pouvant aller de 3 à 10 ans.
- Le matériel de bureau est amorti sur une durée pouvant aller de 3 à 5 ans.

8. Immobilisations détenues en leasing

La charge d'amortissement des immobilisations détenues en leasing est calculée sur la durée de vie économique de l'immobilisation faisant l'objet du contrat ou sur la durée du contrat lui-même.

L'amortissement relatif aux immobilisations détenues en leasing dans le cadre de l'usine d'em-bouteillage de Hamoir s'étale sur une durée de 12 à 33 ans.

9. Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties en fin d'exercice. L'amortissement de ces actifs ne débute qu'à l'achèvement des travaux et de leur affectation finale.

Sont notamment intégrés dans cette rubrique, les coûts de travaux ou d'études en cours de réalisation.

1.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont valorisées à leur valeur d'acquisition.

Les participations et les actions portées sous la rubrique « Immobilisations financières » font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, portées sous les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

1.5. STOCKS

Les stocks sont valorisés à leur valeur d'acquisition selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP).

1.6. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les créances commerciales font l'objet de réductions de valeur pour tenir compte des aléas de leur récupération.

Au 1^{er} janvier 2004, les taux de réductions de valeur sur créances commerciales ont été adaptés conformément à l'article R308bis - 20 du plan comptable uniformisé du secteur de l'eau applicable en Région Wallonne :

Âge de la créance	Taux de réduction de valeur
1 an (N+1)	30%
2 ans (N+2)	75%
3 ans (N+3)	100%

1.7. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Toutefois, lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres.

Les placements de trésorerie font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les placements de trésorerie pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Les cessions d'actions ou de titres d'un même portefeuille-titres sont opérées prioritairement sur les dernières acquisitions (méthode de valorisation LIFO).

1.8. COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges exposées au cours de l'exercice mais imputables, en tout ou en partie, à un exercice ultérieur (charges à reporter) et les revenus ou fractions de revenus qui sont à rattacher à l'exercice en cours mais dont la perception n'aura lieu qu'au cours des exercices ultérieurs (Produits acquis).

2. PASSIF

2.1. PLUS-VALUE DE RÉÉVALUATION

Les plus-values enregistrées jusque fin de l'exercice 2002 font l'objet d'un transfert annuel en réserves disponibles au même rythme que l'amortissement des immobilisations réévaluées.

2.2. RÉSERVES

Conformément à l'article 52 1° des statuts, la réserve légale fait l'objet d'une dotation annuelle obligatoire de 5% du résultat bénéficiaire à affecter. Cette affectation cesse d'être obligatoire dès que le montant total de la réserve légale atteint 10% du capital social.

Les réserves indisponibles représentent les montants inscrits au fonds d'investissement au moment de la constitution de l'activité de distribution.

Les réserves disponibles sont alimentées par les décisions d'affectation de résultats bénéficiaires, ainsi que par le transfert annuel de l'amortissement sur les plus-values de réévaluation.

2.3. RÉSULTAT REPORTÉ

Conformément à l'article 52 des statuts de la CILE : « *l'affectation bénéficiaire pourra inclure le bénéfice à reporter, pour tout ou partie du résultat après dotation à la réserve légale ...* ».

2.4. SUBSIDES EN CAPITAL

Sont portés sous cette rubrique, les subsides en capital obtenus des pouvoirs publics pour le financement total ou partiel de travaux d'infrastructures d'intérêt général, ainsi que les travaux d'intérêt privé financés par des tiers. La gestion de ces travaux, dès leur achèvement, retourne à la collectivité (raccordements, lotissements, extensions, déplacements de conduites).

Les subsides en capital font l'objet d'un amortissement calqué sur celui des immobilisations financées et, le cas échéant, à concurrence du solde, lors de la réalisation ou la mise hors service (déclassement) de ces immobilisations

2.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou des charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Elles ne peuvent avoir pour objet de corriger la valeur d'éléments portés à l'actif.

Les provisions pour risques et charges doivent répondre aux critères de prudence, sincérité et bonne foi.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont amenées à couvrir.

Les provisions pour risques et charges doivent être constituées systématiquement sur base des méthodes arrêtées par la société conformément aux articles 3 : 28 et suivants de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

Les provisions constituées dans les comptes annuels de la CILE sont les suivantes :

a) Provision pour engagements statutaires :

La provision constituée a pour but de couvrir l'avantage pécuniaire octroyé aux agents statutaires pour les périodes de maladie excédant celle du salaire mensuel garanti.

En vertu des statuts, la CILE a l'obligation de maintenir 100% de la charge salariale d'un agent statutaire qui excède le salaire mensuel garanti et ce jusqu'à sa mise en disponibilité.

La procédure de comptabilisation de la provision pour engagement statutaire est la suivante :

- Mensuellement, une dotation de 5,30% de la masse salariale soumise à cotisation de pension des agents statutaires est enregistrée ;
- Trimestriellement, la provision constituée est utilisée en couverture du coût salarial des agents statutaires mis en disponibilité ;
- Annuellement à la clôture de l'exercice :
 - D'une part, il y a utilisation de cette provision en couverture des coûts salariaux supportés pour les agents statutaires absents en raison de maladie de longue durée, qui excèdent le salaire mensuel garanti et pour autant que ces agents ne soient pas déjà en disponibilité ;
 - D'autre part, le solde de la provision est ajusté sur la moyenne des coûts exposés pour les mises en disponibilité et les maladies longue durée des trois derniers exercices clôturés.

b) Provision Rattrapage remplacement des compteurs vétustes :

Cette provision a pour but de couvrir les charges de mutation des compteurs ayant+ de 16 ans d'âge.

Chaque année, la CILE établit le cadastre de ces compteurs vétustes.

La provision qui en découle est valorisée, par compteur vétuste, au coût d'acquisition dudit compteur augmenté des frais de pose facturés par les différents sous-traitants.

c) Provision Rattrapage remplacement des box vétustes :

Cette provision a pour but de couvrir les charges de mutation des box à compteurs ayant+ de 16 ans d'âge.

Chaque année, la CILE établit le cadastre des box vétustes et valorise la provision à constituer sur base du prix de revient moyen des mutations de l'exercice. Le coût salarial interne est ajusté en fonction du taux horaire standard de l'exercice qui suit (cf. les prévisions budgétaires).

d) Provision fonds social Wallon :

La provision « Fonds Social de l'Eau » couvre la contribution imposée aux distributeurs d'eau par le Code de l'Eau, en ses articles 234 et suivants, et destinée à intervenir dans le paiement de tout ou partie de la facture d'eau du consommateur en difficulté financière. Cette contribution, hors indexation, est fixée à 0,0250 euro par mètre cube d'eau facturé.

L'utilisation annuelle de la provision sert à financer :

- 1° pour un montant équivalant à 80 % de cette contribution, les dépenses relatives à l'intervention financière dans le paiement des factures d'eau (constitution du fonds monétaire réparti entre les CPAS des villes et communes associées pour l'exercice de leurs droits de tirage) ;
- 2° pour un montant équivalant à 9 % de cette contribution, les dépenses relatives aux frais de fonctionnement encourus par les centres publics d'aide sociale des villes et communes associées ;
- 3° pour un montant équivalant à 1 % de cette contribution, les dépenses relatives aux frais de fonctionnement encourus par la S.P.G.E. dans le cadre de la gestion du Fonds Social de l'Eau ;
- 4° pour un montant équivalant à 10% de cette contribution, les dépenses relatives aux améliorations techniques utiles permettant une gestion rationnelle de l'eau, et ce sur demande d'intervention des CPAS des villes et communes associées en faveur des usagers reconnus en difficulté de paiement ou l'ayant été.

2.6. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Les comptes de régularisation du passif concernent des charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées que lors des exercices suivants (charges à imputer) ou des produits perçus lors de l'exercice mais afférents à des exercices ultérieurs (produits à reporter).

3. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans l'annexe adéquate des comptes annuels par catégorie et pour leur valeur nominale figurant au contrat ou à défaut pour leur valeur estimée.

2.7.3. Rapport de gestion

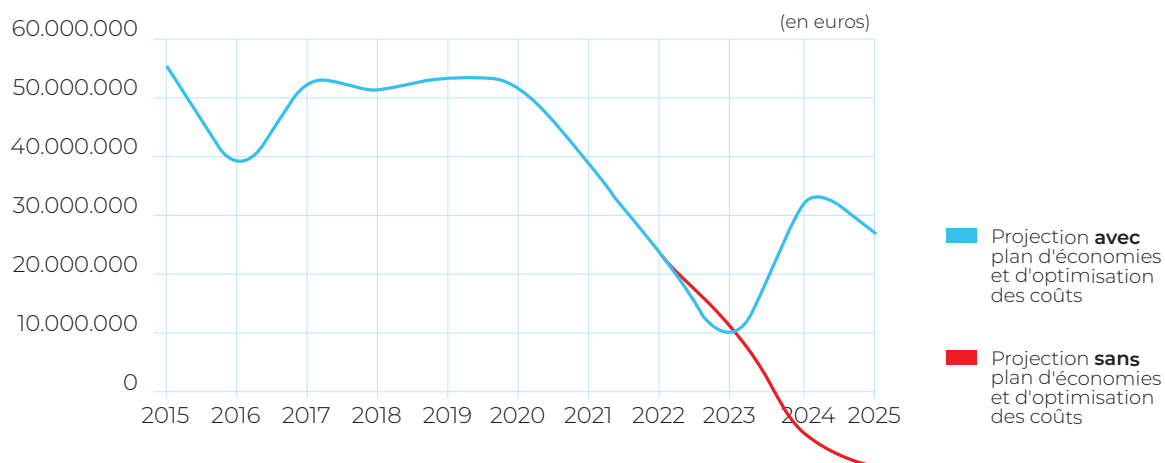
2.7.3.1. ÉVOLUTION DES AFFAIRES, RÉSULTATS ET SITUATION DE L'INTERCOMMUNALE

L'exercice 2025 a été marqué par plusieurs faits importants :

- Approbation de la trajectoire tarifaire 2025 – 2029 pour la CILE et la SPGE par le Ministre wallon de l'Environnement le 27 janvier 2025 : le Coût-Vérité Distribution appliqué au 1er février 2025 s'élève à 3,3552 EUR/m³ contre 3,0552 EUR/m³ en 2024.
Le Coût-Vérité Assainissement, quant à lui, passe de 2,3650 €/m³ à 2,6150 €/m³ à la même date ;
- Obtention de l'accord de la FSMA, sous conditions, en vue de l'utilisation d'une partie des surcouvertures du canton CILE géré par Ogeo FUND pour le financement de notre programme pluriannuel d'investissements ;
- L'augmentation des volumes consommés (+ 915.126 m³ soit +3.39%) qui résulte notamment d'une année 2025 plus sèche que la moyenne ;
- Le ralentissement des investissements des communes associées, ainsi que l'absence d'accord-cadre permettant une réorientation rapide des investissements, ont impacté la mise en œuvre de notre programme d'investissements ;
- Poursuite du programme de remplacement des raccordements en plomb, conformément aux objectifs de sécurité sanitaire, de conformité réglementaire et d'amélioration durable de la qualité de l'eau distribuée ;
- Réalisation des investissements à Lantin afin d'assurer une alimentation en eau de qualité, fiable et conforme aux exigences sanitaires de l'établissement pénitentiaire ;
- Poursuite du plan d'économies et d'optimisation des coûts, conformément aux objectifs du plan stratégique visant à renforcer l'efficacité opérationnelle, à maîtriser durablement les charges et à préserver la soutenabilité financière de l'Intercommunale.

En conséquence, l'évolution de notre trésorerie entre 2015 et 2025 peut se résumer comme suit :

Trésorerie



Si l'exercice 2025 confirme une amélioration de la situation financière, portée notamment par l'augmentation des volumes consommés et par des décisions favorables en matière tarifaire et de financement, cette évolution demeure en partie tributaire de facteurs conjoncturels et de leviers non récurrents.

Elle constitue dès lors un signal encourageant, mais insuffisant à lui seul pour garantir durablement l'équilibre financier de l'Intercommunale.

Dans un modèle économique reposant quasi exclusivement sur la vente d'eau, et dans un environnement marqué par la persistance des pressions inflationnistes sur les coûts d'exploitation et d'investissement, il apparaît indispensable de renforcer structurellement la capacité de la CILE à générer des ressources pérennes.

À cet égard, l'adaptation régulière de la trajectoire du Coût Vérité Distribution demeure un levier essentiel afin d'assurer la soutenabilité financière, de préserver la capacité d'investissement et de permettre la réalisation des objectifs stratégiques à moyen et long terme.

Le Bilan

Le bilan s'appuie sur un pied de 456,383 millions d'EUR venant de 425,640 millions d'EUR l'exercice précédent.

ACTIF

Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés totalisent 373,294 millions d'EUR.

Les immobilisations incorporelles à la clôture de l'exercice 2025 passent de 9,761 millions d'EUR à 8,578 millions d'EUR.

Mouvements de l'exercice :	1,429 MEUR
Amortissements de l'exercice :	-2,612 MEUR
	-1,183 MEUR

Les immobilisations corporelles augmentent de 6,672 millions d'EUR, passant de 352,480 millions d'EUR à 359,152 millions d'EUR, par les mouvements de l'exercice en acquisitions, désaffectations et amortissements :

Acquisitions de l'exercice :	20,975 MEUR
- via achats directs :	0,557 MEUR
- via travaux :	20,418 MEUR
Cessions / désaffectations :	-0,018 MEUR
- les valeurs d'acquisition :	-0,186 MEUR
- les amortissements :	0,168 MEUR
Amortissements de l'exercice :	-14,285 MEUR
	6,672 MEUR

Les désaffectations et cessions de l'exercice ont généré 18 mille EUR d'amortissements exceptionnels (charges d'exploitation non récurrentes), ainsi que 4 mille EUR de plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés (produits d'exploitation non récurrents).

L'évolution des immobilisations corporelles est répartie comme suit :

Terrains et constructions	-1,233 MEUR
Installations, machines et outillage	10,379 MEUR
Mobilier et matériel roulant	-0,036 MEUR
Autres immobilisations corporelles	-0,01 MEUR
Immobilisations en cours	-2,428 MEUR

6,672 MEUR

Le montant total des dépenses d'investissement en 2025 atteint 22,404 millions d'EUR, pour lesquelles des participations de tiers à concurrence de 3,542 millions d'EUR ont été obtenues. Ces prises en charge par des tiers portent sur :

- Les extensions/renforcements de réseaux et les nouveaux raccordements à charge des demandeurs en vertu du Code de l'Eau pour 3,273 millions d'EUR ;
- Le déplacement de nos installations pour 269 mille EUR.

Cette baisse des investissements par rapport à 2024 s'explique notamment par le report de l'exécution de nombreux chantiers conjoints prévus au cours de l'exercice 2025, sur décisions de nos associés communaux ainsi que par l'absence d'accord-cadre permettant rapidement de réorienter les investissements.

La valeur des immobilisations financières n'a pas évolué sur l'exercice 2025 et s'élève à 5,564 millions d'EUR.

Actifs circulants

Les actifs circulants diminuent de 1,774 million d'EUR, passant de 88,578 à 86,805 millions d'EUR.

A. Créances à plus d'un an

Les créances à plus d'un an sont similaires à celles de 2024, soit 60 mille EUR. Ce montant correspond à l'avance de fonds, sans intérêts et sans échéance définie, faite par la CILE à l'association à vocation sociale « L'Eau Solidaire » constituée, en 2018, au bénéfice du personnel de la CILE.

B. Stocks

La valeur des stocks s'élève à 5,313 millions d'EUR, elle augmente de 155 mille EUR par rapport à un an plus tôt. Les stocks sont répartis comme suit :

	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Stocks pièces et fournitures :	3,850 MEUR	3,767 MEUR	0,083 MEUR
Les études et travaux en-cours :	1,463 MEUR	1,391 MEUR	0,072 MEUR
Total :	5,313 MEUR	5,158 MEUR	0,155 MEUR

C. Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus, qui se composent de créances commerciales et d'autres créances diverses, augmentent de 4,187 millions EUR par rapport à 2024, pour atteindre 36,469 millions d'EUR.

Le total des créances commerciales augmente de 12,91%, soit de 3,902 millions d'EUR. Cette augmentation se traduit principalement par l'impact de la majoration du CVD (+ 0,20 €/m³) et CVA (+ 0,25 €/m³) au 1er février 2025.

Les autres créances à un an au plus, principalement impactées par le solde de notre compte courant TVA, augmentent de 0,285 million d'EUR par rapport à l'exercice 2024.

D. Placements de trésorerie

Au 31 décembre 2025, les placements de trésorerie atteignent 0,797 million d'EUR. Ils augmentent de 45 mille EUR en regard de l'année précédente.

E. Valeurs disponibles

A la clôture de l'exercice 2025, les valeurs disponibles s'élèvent à 24,981 millions d'EUR. Elles sont de 5,365 millions d'EUR inférieures par rapport à la situation financière du 31 décembre 2024 (30,346 millions d'EUR).

F. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation d'actif totalisent 19,184 millions d'EUR venant de 19,979 millions d'EUR en 2024.

Les comptes de régularisation d'actif se décomposent de la manière suivante :

	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Produit à recevoir sur l'assainissement :	12,590 MEUR	13,599 MEUR	-1,009 MEUR
Produit à recevoir sur les acomptes émis :	4,722 MEUR	4,212 MEUR	0,510 MEUR
Charges à reporter :	1,684 MEUR	2,065 MEUR	-0,381 MEUR
Produits divers à percevoir :	0,188 MEUR	0,103 MEUR	0,085 MEUR
Total :	19,184 MEUR	19,979 MEUR	-0,795 MEUR

PASSIF

Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 366,626 millions d'EUR, venant de 360,929 millions d'EUR un an plus tôt, ils enregistrent une augmentation de 5,697 millions d'EUR.

A. Apports

Les apports indisponibles restent inchangés par rapport à 2024 s'élevant à 49,837 millions d'EUR.

B. Plus-values de réévaluation

Les plus-values de réévaluation totalisent 52,941 millions d'EUR. Par rapport à 2024, elles sont en retrait de 2,054 millions d'EUR en conséquence des amortissements pratiqués pour l'exercice 2025 sur les valeurs résiduelles comptables des réévaluations antérieurement opérées sur les actifs corporels fixes.

Conformément aux recommandations des normes comptables, la contrepartie de l'amortissement acté sur ces réévaluations a été transférée aux réserves disponibles.

C. Réserves

A la clôture de l'exercice, les réserves s'élèvent à 180,315 millions d'EUR. Elles croissent de 2,277 millions d'EUR par rapport à la situation du 31 décembre 2024, aux motifs :

- De l'affectation bénéficiaire 2025, dont 5 % à la réserve légale, soit 0,223 million d'EUR ;
- Du transfert, aux réserves disponibles, des réévaluations amorties en 2025, soit 2,054 millions d'EUR ;

D. Résultat reporté

Pour l'exercice 2025, le report du bénéfice se matérialise comme suit :

Bénéfice reporté au 01-01-2025 :	45,880 MEUR
Affectation bénéficiaire 2025 :	4,243 MEUR
Bénéfice reporté au 31-12-2025 :	50,123 MEUR

E. Subsidés en capital

Les subsidés en capital, composés essentiellement de la participation des tiers dans les extensions/renforcements de réseaux et les nouveaux raccordements augmentent de 1,195 million d'EUR, passant de 32,179 à 33,374 millions d'EUR.

Cette participation dans les investissements 2025 s'élève à 3,542 millions d'EUR.

Provisions

Globalement, les provisions diminuent de 0,551 million EUR, passant de 3,943 millions d'EUR à 3,392 millions d'EUR à la clôture de l'exercice 2025.

En mouvements de l'exercice, les provisions s'articulent sur des dotations à concurrence de 2,097 millions d'EUR.

Des utilisations et reprises à concurrence de 2,648 millions d'EUR. Dans le détail, ces mouvements sur les provisions se ventilent comme suit :

Provisions	Situation au 01/01/2025	Mouvements de l'exercice		Situation au 31/12/2025
		Dotations	Utilisations et reprises	
Obligations sociales statutaires	1,270 MEUR	1,286 MEUR	-1,232 MEUR	1,323 MEUR
Remplacement compteurs vétustes	1,284 MEUR		-0,433 MEUR	0,851 MEUR
Remplacement compteurs « Box »	0,223 MEUR		-0,154 MEUR	0,069 MEUR
Fonds Social droit tirage	0,599 MEUR	0,649 MEUR	-0,599 MEUR	0,649 MEUR
Fonds social - Frais de fonctionnement	0,075 MEUR	0,081 MEUR	-0,075 MEUR	0,081 MEUR
Fonds social - Améliorations techniques	0,075 MEUR	0,081 MEUR	-0,075 MEUR	0,081 MEUR
Réhabilitation d'ouvrages	0,080 MEUR		-0,080 MEUR	0,000 MEUR
Litige social	0,337 MEUR			0,337 MEUR
TOTAL	3,943 MEUR	2,097 MEUR	-2,648 MEUR	3,392 MEUR

Dettes

A la clôture de l'exercice et toutes échéances confondues, les dettes diminuent de 1,395 million d'EUR, passant de 91,511 millions d'EUR au 31 décembre 2024 à 90,116 millions d'EUR au 31 décembre 2025.

A. Dettes à plus d'un an

Les dettes à plus d'un an, composées uniquement de dettes financières, s'élèvent à 47,442 millions d'EUR, elles régressent de 4,100 millions d'EUR par le transfert des annuités de remboursement en capital à la B.E.I. sur les quatre tranches de prélèvement.

B. Dettes à un an au plus

Au 31 décembre 2025, les dettes à un an au plus sont en hausse de 2,767 millions d'EUR, passant de 38,649 à 41,416 millions d'EUR.

1. Dettes financières échéant dans l'année

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année se totalisent à 4,100 millions d'EUR et correspondent aux échéances annuelles de notre emprunt BEI.

2. Dettes commerciales

Les dettes commerciales augmentent de 3,716 millions d'EUR par rapport à la situation 2024, passant de 22,943 à 26,659 millions d'EUR.

3. Acomptes reçus sur commandes

Les avances perçues en confirmation de commandes pour travaux (raccordements, extensions, compteurs supplémentaires, ...) se totalisent à 238 mille EUR, elles diminuent de 18 mille EUR par rapport à 2024.

4. Dettes fiscales, salariales et sociales

Le cumul des dettes fiscales, salariales et sociales de 2025 est 372 mille EUR supérieur à celui de 2024, il s'élève à 8,934 millions d'EUR contre 8,562 millions d'EUR.

Les dettes fiscales augmentent de 117 mille EUR par rapport à l'exercice 2024.

A la clôture de l'exercice, les dettes sociales ont progressé de 254 mille EUR, suite principalement à la hausse de la provision annuelle pour pécules de vacances (+ 244 mille EUR).

5. Autres dettes

Les autres dettes à un an au plus diminuent de 1,303 million d'EUR. Celles-ci s'établissent à 1,484 million d'EUR contre 2,787 millions EUR en 2024. Elles reprennent les éléments suivants :

	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Comptes courants des communes associées	0,238 MEUR	1,658 MEUR	-1,420 MEUR
Versements litigieux à rembourser	0,064 MEUR	0,058 MEUR	0,006 MEUR
Fonds européens détenus pour l'étude du Smart Meter	0,110 MEUR	0,110 MEUR	0,000 MEUR
Solde disponible du fonds social CILE	0,082 MEUR	0,082 MEUR	0,000 MEUR
Solde disponible du fonds social territorial	0,073 MEUR	0,073 MEUR	0,000 MEUR
Solde disponible en droit de tirage F.S.E. de 2023	0,566 MEUR	0,449 MEUR	0,117 MEUR
Garanties déposées pour locations de cols de cygne	0,351 MEUR	0,357 MEUR	-0,006 MEUR
TOTAL	1,484 MEUR	2,787 MEUR	-1,303 MEUR

C. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation du passif se totalisent à 1,258 million d'EUR, ils diminuent de 62 mille EUR par rapport à 2024 et se scindent en :

	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Charges financières dues sur emprunts BEI :	0,112 MEUR	0,121 MEUR	-0,009 MEUR
Charges d'exploitation à imputer :	0,016 MEUR	0,021 MEUR	-0,005 MEUR
Produits à reporter sur travaux :	1,130 MEUR	1,178 MEUR	-0,048 MEUR
Total :	1,258 MEUR	1,383 MEUR	-0,062 MEUR

Le Compte de résultats

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 présente un bénéfice de 4,320 millions d'EUR.

Ventes et prestations (Produits d'exploitation)

Les produits d'exploitation 2025 s'élèvent à 170,164 millions d'EUR, ils augmentent de 1,355 million d'EUR.

Éclatement du chiffre d'affaires	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Ventes d'eau et de la redevance C.V.D.	91,404 MEUR	82,750 MEUR	8,654 MEUR
Ventes d'eau et de la redevance C.V.A.	60,792 MEUR	54,446 MEUR	6,346 MEUR
Contribution au fonds social de l'eau	0,800 MEUR	0,710 MEUR	0,090 MEUR
Locations compteurs	0,564 MEUR	0,575 MEUR	-0,011 MEUR
Activités annexes	6,135 MEUR	5,683 MEUR	0,452 MEUR
Sous-Total :	159,695 MEUR	144,164 MEUR	15,531 MEUR
Variation des encours & produits finis	0,076 MEUR	-0,133 MEUR	0,209 MEUR
Production immobilisée	4,650 MEUR	4,739 MEUR	-0,089 MEUR
Autres produits d'exploitation	5,738 MEUR	20,037 MEUR	-14,299 MEUR
Produits d'exploitation non récurrents	0,005 MEUR	0,002 MEUR	0,003 MEUR
Total :	170,164 MEUR	168,809 MEUR	1,355 MEUR

Évolution des cessions volumétriques

(en millions de m ³)	M ³ en 2025	M ³ en 2024	M ³ en 2023
Cessions Production	3,499 Mm ³	3,741 Mm ³	3,881 Mm ³
Cessions Distribution	24,433 Mm ³	23,276 Mm ³	23,220 Mm ³
Volumes captés	27,574 Mm ³	27,279 Mm ³	26,166 Mm ³
Achats externes	12,138 Mm ³	10,954 Mm ³	11,798 Mm ³
Rendement global	70,34 %	70,66 %	71,39 %

A. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 s'élève à 159,695 millions d'EUR, contre 144,164 millions d'EUR en 2024, soit une augmentation de 15,531 millions d'EUR, correspondant à une croissance de 10,77 %.

Au niveau de l'activité de Production, les cessions volumétriques enregistrent une diminution de 242 mille m³ par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la requalification de certains consommateurs auparavant comptabilisés dans la « Production ». Conformément aux dispositions du Code de l'Eau, ces consommateurs sont dorénavant repris au niveau de la « Distribution » avec application de la tarification en vigueur pour cette activité.

Au niveau de l'activité de Distribution, les ventes d'eau (CVD, CVA, Fonds Social de l'Eau et locations compteurs), qui constituent 96,16 % du chiffre d'affaires, augmentent de 15,080 millions d'EUR. Outre le passage de certains usagers de l'activité « Production » à l'activité « Distribution », cette variation s'explique par l'augmentation des volumes consommés (+ 1,158 million de m³ facturés soit +4,97%) ainsi que par les augmentations tarifaires observées (CVD et CVA).

B. Production immobilisée et autres produits d'exploitation

La production immobilisée et les autres produits d'exploitation s'inscrivent en diminution de 14,388 millions d'EUR par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par les prélèvements effectués en 2024 sur les surcouvertures des réserves mathématiques cantonnées auprès de l'OFP OGEO Fund. Ces prélèvements s'élevaient à 14,5 millions d'EUR lors de l'exercice précédent et ne se reproduisent pas en 2025.

Les produits d'exploitation non récurrents de 2025 s'élèvent à 4 mille EUR.

Coûts des ventes et prestations (Charges d'exploitation)

Les charges d'exploitation 2025 se chiffrent à 165,844 millions d'EUR. Comparées à l'exercice 2024, elles augmentent de 10,106 millions d'EUR (+ 6,49 %).

A. Approvisionnements et marchandises

Les approvisionnements et marchandises sont comptabilisés pour 82,162 millions d'EUR, ils augmentent de 7,766 millions EUR, en raison d'une charge d'assainissement plus importante au regard de la hausse du CVA passant de 2,3650 €/m³ à 2,6150 €/m³ à partir du 1er février 2025 combinée à l'augmentation des volumes distribués.

En 2025, le coût de la sous-traitance à facturer est en baisse de 222 mille EUR par rapport à l'exercice 2024.

Approvisionnement et marchandises	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Coût de l'assainissement	59,789 MEUR	53,509 MEUR	6,280 MEUR
Coût net des achats d'eau	9,795 MEUR	8,686 MEUR	1,109 MEUR
Redevance de protection des captages	2,991 MEUR	2,881 MEUR	0,110 MEUR
Contribution de prélèvement	3,518 MEUR	3,777 MEUR	-0,259 MEUR
Achats de marchandises	5,221 MEUR	4,473 MEUR	0,748 MEUR
Coût de la sous-traitance à facturer	0,848 MEUR	1,070 MEUR	-0,222 MEUR
Total	82,162 MEUR	74,396 MEUR	7,766 MEUR

Évolution des ressources et approvisionnements :

(En million de m ³)	M ³ budget	M ³ en 2025	M ³ en 2024	M ³ en 2023
Captages de Hesbaye	14,118 Mm ³	14,788 Mm ³	13,884 Mm ³	14,602 Mm ³
Captages de Néblon	10,000 Mm ³	11,467 Mm ³	12,092 Mm ³	10,303 Mm ³
Autres captages	1,250 Mm ³	1,318 Mm ³	1,303 Mm ³	1,261 Mm ³
Production interne	25,368 Mm ³	27,573 Mm ³	27,279 Mm ³	26,166 Mm ³
Achats externes	11,935 Mm ³	12,138 Mm ³	10,954 Mm ³	11,799 Mm ³
Production totale	37,303 Mm³	39,711 Mm³	38,233 Mm³	37,965 Mm³

La production totale de 2025 est de 1,478 million de m³ supérieure à celle de 2024 (+3,87 %) avec une production interne, qui gagne 294 mille m³ et des achats d'eau en augmentation de 1,184 million de m³. Nos captages ont permis d'obtenir pratiquement le même rendement qu'en 2024, soit une augmentation de 294.000 m³, tandis que la demande totale a augmenté de 915.000 m³. Il a donc été nécessaire d'acheter des volumes supplémentaires pour satisfaire cette demande accrue.

Notre autonomie hydrique affiche un taux de 69,43 % en 2025 contre 71,35 % en 2024.

B. Services et biens divers

Les services et biens divers s'élèvent à 23,143 millions d'EUR. Globalement, ceux-ci diminuent de 0,377 million d'EUR par rapport à un an plus tôt (-1,60 %) :

Services et biens divers	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Frais sur achats	0,026 MEUR	0,026 MEUR	0,000 MEUR
Autres indemnités conventionnelles	0,077 MEUR	0,056 MEUR	0,021 MEUR
Charges locatives	0,535 MEUR	0,550 MEUR	-0,015 MEUR
Frais d'entretien et de réparations	8,553 MEUR	9,064 MEUR	-0,511 MEUR
Frais informatiques	4,596 MEUR	4,476 MEUR	0,120 MEUR
Fournitures à l'intercommunale, dont les frais énergétiques	4,206 MEUR	4,446 MEUR	-0,240 MEUR
Redevances et assurances	0,989 MEUR	1,230 MEUR	-0,241 MEUR
Honoraires et cotisations	3,525 MEUR	3,119 MEUR	0,406 MEUR
Frais de mission et de visibilité	0,179 MEUR	0,179 MEUR	0,000 MEUR
Charge du personnel intérimaire	0,313 MEUR	0,230 MEUR	0,083 MEUR
Émoluments aux organes de gestion	0,144 MEUR	0,144 MEUR	0,000 MEUR
Total	23,143 MEUR	23,520 MEUR	-0,377 MEUR

Au cours de l'exercice 2025, nos dépenses énergétiques ont enregistré une diminution de 7,62 % par rapport à 2024. Cette évolution positive résulte d'une stratégie efficace en matière de réservation des volumes d'énergie à consommer sur l'année.

En ce qui concerne les honoraires et cotisations versés au cours de l'exercice, il convient de souligner l'apparition de nouveaux coûts en 2025, absents en 2024. Ceux-ci incluent notamment les frais de consultance liés à l'audit organisationnel en cours, les dépenses occasionnelles liées aux missions de consultance « Frais de voyage » et « Directive européenne CSRD ».

Par ailleurs, les honoraires relatifs au recouvrement ont enregistré une hausse de 10,12 % sur la même période.

C. Rémunérations et charges sociales

Les rémunérations et charges sociales s'élèvent à 40,265 millions d'EUR :

Rémunérations et charges sociales	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Rémunérations et avantages sociaux directs	25,535 MEUR	25,013 MEUR	0,522 MEUR
Charges patronales d'assurances sociales	12,205 MEUR	12,629 MEUR	-0,424 MEUR
Primes patronales pour assurances extralégales	0,850 MEUR	0,596 MEUR	0,254 MEUR
Autres frais de personnel	1,398 MEUR	1,301 MEUR	0,097 MEUR
Variation de provision pour pécules de vacances	0,244 MEUR	0,050 MEUR	0,194 MEUR
Variation de provision pour primes diverses	0,033 MEUR	-0,004 MEUR	0,037 MEUR
Total	40,265 MEUR	39,585 MEUR	0,680 MEUR

Elles augmentent de 0,680 million d'EUR par rapport à l'exercice 2024 en raison d'un unique saut d'index observé en mars 2025

Par ailleurs, la cotisation de responsabilisation payée diminue sur l'exercice 2025 :

Cotisation de responsabilisation	Montant
2025	2,432 MEUR
2024	3,039 MEUR
2023	3,759 MEUR
2022	1,423 MEUR
2021	1,327 MEUR
2020	1,239 MEUR
2019	1,013 MEUR
2018	0,836 MEUR
2017	0,751 MEUR
2016	0,626 MEUR

La diminution constatée résulte d'une modification des règles de calcul appliquées par l'Office National de Sécurité Sociale depuis 2024. Cette modification a entraîné, sur l'exercice 2025, une régularisation significative portant sur l'exercice précédent (2024). Le montant de cette régularisation s'élève à 1.037.674,19 €.

D. Amortissements

Les amortissements se chiffrent à 16,897 millions d'EUR, ils augmentent de 1,091 million d'EUR par rapport à l'exercice précédent.

Cette rubrique est scindée en :

- Amortissements sur immobilisations incorporelles : 2,612 millions d'EUR.
- Amortissements sur immobilisations corporelles : 14,285 millions d'EUR.

Les investissements en 2025 s'élèvent à 22,404 millions d'EUR, dont 3,542 millions sont couverts par des interventions de tiers (compensation de la charge d'amortissement par un produit financier).

Les dépenses d'investissements 2025 se répartissent pour :

- 1,486 million sur des immobilisations incorporelles ;
- 20,918 millions sur des immobilisations corporelles.

En synthèse, les dépenses d'investissement 2025 se présentent comme suit :

Dépenses d'investissements 2025	
Immobilisations corporelles	
Travaux	22.845.403,89 €
En cours au 01-01-2025	-13.830.825,20 €
En cours au 31-12-2025	10.868.119,05 €
Études - Surveillances - Coordinations	
En cours au 01-01-2025	-1.726.358,41 €
En cours au 31-12-2025	2.203.915,97 €
Sous-total travaux	20.360.255,30 €
Autres acquisitions directes	557.708,36 €
Immobilisations incorporelles	
Développements	1.428.753,39 €
En cours au 01-01-2025	-229.596,78 €
En cours au 31-12-2025	286.631,33 €
Sous-total développements logiciels et actifs IT	1.485.787,94 €
Autres acquisitions directes	0,00 €
Dépenses d'investissements 2025	22.403.751,60 €
Dont financées sur fonds de tiers	3.541.924,45 €

E. Réductions de valeur

Sur l'exercice 2025, les réductions de valeur sur créances commerciales enregistrent une décote de 717 mille EUR. Celle-ci est due d'une part à l'ajustement de la réduction de valeur imposée par le Code de l'eau (- 722 mille EUR) et d'autre part à la réduction de valeur pratiquée sur la facturation de nos actes techniques (+ 5 mille EUR).

F. Provisions

Les mouvements de provisions de l'exercice 2025 se traduisent par une diminution nette de 0,551 million d'EUR, résultant de la différence entre les dotations et les utilisations et reprises de l'exercice :

- Les dotations s'élèvent à 2,097 millions d'EUR et se ventilent comme suit :
 - 1,286 million d'EUR de provision pour les obligations sociales vis-à-vis des agents statutaires ;
 - 0,811 million d'EUR de provision pour le Fonds Social de l'Eau ;
- des utilisations et reprises atteignent quant à elles 2,648 millions d'EUR, dont :
 - 1,232 million d'EUR d'utilisation de la provision pour les obligations sociales vis-à-vis des agents statutaires ;
 - 0,749 million d'EUR d'utilisation des provisions pour le Fonds Social de l'Eau ;
 - 0,433 million d'EUR de reprise de provision pour remplacement des compteurs vétustes ;
 - 0,154 million d'EUR de reprise de provision pour remplacement des compteurs Box.

G. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 1,492 million d'EUR, dont 0,612 million d'EUR présentent un caractère non récurrent .

Autres charges d'exploitation	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Moins-values et abandons sur créances commerciales	1,536 MEUR	0,629 MEUR	0,907 MEUR
Taxes diverses d'exploitation	0,040 MEUR	0,049 MEUR	-0,009 MEUR
Frais de gestion et droits de tirage sur F.S.E.	0,746 MEUR	0,734 MEUR	0,012 MEUR
T.V.A. non déductible & procès-verbaux	0,016 MEUR	0,017 MEUR	-0,001 MEUR
Charges d'exploitation non récurrentes	0,612 MEUR	0,063 MEUR	0,549 MEUR
Total	2,950 MEUR	1,492 MEUR	1,458 MEUR

Comparées à l'exercice précédent, ces charges augmentent de 1,458 million d'EUR principalement en raison d'un accroissement des abandons et moins-values sur créances commerciales, notamment lié au soulèvement d'office de la prescription par les Tribunaux.

Résultat financier

Le résultat financier est bénéficiaire de 501 mille EUR. En comparaison de l'exercice 2024, il diminue de 23,024 millions d'EUR.

Les principaux faits financiers de 2025 sont :

- la hausse de 172 mille EUR du dividende perçu de la société Network Research Belgium (N.R.B.) (365 mille EUR en 2025 contre 193 mille EUR en 2024) ;
- la baisse des intérêts perçus sur la trésorerie de 127 mille EUR (baisse des taux) ;
- la hausse de 98 mille EUR des amortissements sur subsides en capital ;
- la baisse de 107 mille EUR de la charge d'intérêts sur l'emprunt B.E.I. ;
- la reprise du solde des réductions de valeur enregistrées sur les placements à concurrence de 45 mille EUR.

A. Produits financiers

Les produits financiers de l'exercice 2025 s'élèvent à 1,806 million d'EUR et se répartissent comme suit :

	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Revenus d'actions (Dividendes)	0,384 MEUR	0,200 MEUR	0,184 MEUR
Intérêts sur placements et valeurs disponibles	0,206 MEUR	0,333 MEUR	-0,127 MEUR
Amortissement des subsides en capital	1,216 MEUR	1,118 MEUR	0,098 MEUR
Plus-value sur réalisation d'actifs financiers	0,000 MEUR	23,212 MEUR	-23,212 MEUR
Total	1,806 MEUR	24,863 MEUR	-23,057 MEUR

B. Charges financières

Les charges financières de 2025 s'élèvent à 1,305 million d'EUR et se ventilent comme suit :

	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Intérêts sur les emprunts B.E.I.	1,350 MEUR	1,457 MEUR	-0,107 MEUR
Reprise de réduction de valeur sur actifs circulants	-0,045 MEUR	-0,123 MEUR	0,078 MEUR
Charges financières diverses	0,000 MEUR	0,004 MEUR	-0,004 MEUR
Total :	1,305 MEUR	1,338 MEUR	-0,033 MEUR

Impôts

La charge fiscale de l'exercice s'élève à 355 mille EUR, elle est constituée :

- du précompte mobilier retenu sur les dividendes perçus pour 117 mille EUR ;
- du précompte mobilier retenu sur le produit des placements et valeurs disponibles pour 60 mille EUR ;
- de la charge fiscale estimée à l'IPM pour l'exercice d'imposition 2025 (bilan 2024) pour 178 mille EUR.

Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2025 se solde par un bénéfice de 4,466 millions d'EUR, venant de 36,288 millions d'EUR un an plus tôt, soit une variation à la baisse de 31,822 millions EUR.

Après affectation de 5 % du bénéfice de l'exercice à la réserve légale (0,223 million d'EUR), le solde (4,243 millions d'EUR) est alloué au bénéfice à reporter, portant celui-ci à 50,123 millions d'EUR.

Affectations et prélèvements	Montant
Bénéfice de l'exercice à affecter	4,466 MEUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	45,880 MEUR
Bénéfice à affecter	50,346 MEUR
Affectation à la réserve légale	0,223 MEUR
Bénéfice à reporter	50,123 MEUR

2.7.1.2 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

L'intercommunale demeure exposée à plusieurs risques et incertitudes susceptibles d'influencer son activité et son développement futur.

En premier lieu, la CILE est confrontée à un risque de soutenabilité financière dans un modèle économique où les recettes dépendent principalement de la vente d'eau, alors que les charges d'exploitation et d'investissement demeurent orientées à la hausse. Cette situation est accentuée par l'évolution du coût de l'énergie, des matières premières, des prestations extérieures, des produits de traitement et des marchés publics, ainsi que par l'incidence des mécanismes de révision de prix.

En deuxième lieu, l'intercommunale reste exposée aux incertitudes affectant les volumes consommés, tant domestiques que non domestiques, ainsi qu'au vieillissement de certaines infrastructures, lequel peut impacter le rendement des réseaux, la continuité du service, les besoins de maintenance et la capacité de renouvellement patrimonial.

En troisième lieu, les obligations réglementaires et sanitaires se renforcent, en particulier en matière de qualité de l'eau, de suppression des raccordements en plomb, de surveillance des PFAS, nitrates, pesticides et métabolites, ainsi que de mise en œuvre des plans de gestion de sécurité sanitaire de l'eau. Ces exigences peuvent nécessiter des investissements et des coûts d'exploitation supplémentaires.

En quatrième lieu, les changements climatiques constituent un facteur d'incertitude majeur, tant par la multiplication des périodes de sécheresse pouvant affecter la disponibilité de la ressource que par la survenance d'épisodes pluvieux intenses susceptibles de dégrader la qualité des eaux brutes et d'accroître les besoins de traitement.

En cinquième lieu, en tant qu'opérateur d'un service essentiel, la CILE est exposée aux risques liés à la cybersécurité, à la résilience de ses infrastructures critiques et à la continuité de ses systèmes d'information et de télégestion.

En sixième lieu, dans un contexte socio-économique plus incertain, la CILE demeure exposée à un risque d'augmentation des impayés et de l'irrecouvrable. Ce risque pourrait être renforcé par l'évolution de la situation sociale de certains ménages, notamment à la suite de la réforme fédérale limitant dans le temps certaines allocations de chômage et réduisant la durée des allocations d'insertion. Pour certains usagers, la diminution ou la perte de revenus de remplacement peut accroître les difficultés de paiement des factures d'eau et peser sur les délais de recouvrement, les plans d'apurement et, à terme, le niveau des créances irrécouvrables.

Enfin, le contexte géopolitique international, notamment au Moyen-Orient, peut avoir des effets indirects sur l'activité de la CILE par le biais d'une volatilité accrue des marchés de l'énergie, de tensions sur certaines chaînes d'approvisionnement et d'un renchérissement de certains équipements ou intrants nécessaires à l'exploitation.

La CILE suit l'ensemble de ces risques de manière continue et adapte ses plans d'investissement, ses mesures d'optimisation, ses politiques de sécurité et ses coopérations sectorielles afin d'en limiter l'impact.

Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'Intercommunale

Néant

Activités en matière de recherche et de développement

Néant

Succursales

Néant

Utilisation des instruments financiers

Néant

Divers

Néant

Ingrid GABRIEL,
Directrice générale

Thomas CIALONE,
Président

2.7.4. Bilan social

État des personnes occupées

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

AU COURS DE L'EXERCICE	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	359,8	281,2	78,6
Temps partiel	42,4	19,2	23,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	393,7	296,5	97,2
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	453.662	346.062	107.600
Temps partiel	43.156	19.436	23.720
Total	496.818	365.498	131.320
Frais de personnel			
Temps plein	36.836.957	28.844.976	7.991.982
Temps partiel	3.428.783	1.600.654	1.828.129
Total	40.265.740	30.445.630	9.820.111
Montant des avantages accordés en sus du salaire	-	-	-

AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	390,4	289,8	100,6
Nombre d'heures effectivement prestées	507.422	371.157	136.265
Frais de personnel	39.584.620	29.808.080	9.776.540

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équiv. temps plein
À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE			
Nombre de travailleurs :	361	43	395,9
Par type de contrat de travail :			
Contrat à durée indéterminée	358	43	392,9
Contrat à durée déterminée	3	0	3
Contrat de remplacement			
Par sexe et niveau d'études :			
Hommes	285	19	300,8
de niveau primaire	7	0	7
de niveau secondaire	200	16	213,3
de niveau supérieur non universitaire	67	3	69,5
de niveau universitaire	11	0	11
Femmes	76	24	95,1
de niveau primaire	0	0	0
de niveau secondaire	29	10	36,8
de niveau supérieur non universitaire	37	13	47,5
de niveau universitaire	10	1	10,8
Par catégorie professionnelle :			
Personnel de direction	5	0	5
Employés	174	27	195,5
Ouvriers	182	16	195,4

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
AU COURS DE L'EXERCICE		
Nombre moyen de personnes occupées	5,2	
Nombre d'heures effectivement prestées	10.166	
Frais pour la société	312.662	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES			
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	30	0	30
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	30	0	30
Contrat à durée déterminée	0	0	0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0
SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	21	2	22,3
Par type de contrat de travail :			
Contrat à durée indéterminée	17	2	18
Contrat à durée déterminée	4	0	4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Par motif de fin de contrat :			
Pension	8	0	8
Licenciement	4	1	5
Autre motif	9	1	10

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS
POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

	Hommes	Femmes
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE FORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR		
Nombre de travailleurs concernés	119	35
Nombre d'heures de formation suivies	2.803	628
Coût net pour la société	186.709	38.609
Dont coût brut directement lié aux formations	186.709	38.609
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE MOINS FORMEL OU INFORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR		
Nombre de travailleurs concernés	186	74
Nombre d'heures de formation suivies	1.795	1.200
Coût net pour la société	126.496	74.658



2.7.5. Rapport annuel de rémunération 2025 - Art. L6421-I du CDLD - Exercice 2024

2.7.5.1. TEXTES DE RÉFÉRENCE

Vu la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;

Vu l'article L6421-I §1 du Code de la Démocratie Locale et la Décentralisation (ci-après, le CDLD) qui précise que le principal organe de gestion de l'intercommunale établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale. Ce rapport contient les informations individuelles et nominatives, suivantes :

1. Les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du Comité d'audit, en fonction de leur qualité d'Administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du Bureau exécutif ou du Comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du Président, Vice-Président, ou au membre du Bureau exécutif au sein de l'intercommunale ;
2. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
3. La liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats ;
4. Pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
5. La liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Vu l'article L6421-I §3, qui précise que le principal organe de gestion transmet copie de ce rapport au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année :

- au Gouvernement wallon ;
- aux différentes communes et, le cas échéant, aux provinces et C.P.A.S. associés.

2.7.5.2. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2025

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	202.395.052
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
Période de reporting	2025
Nombre de réunions	
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	15
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	2
Comité d'audit	2
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	Néant

Justification de la rémunération

Fonction	Émoluments ¹				Jetons de présence		
	Rémunération ²		ATN ³	Accord tutelle	Rémunération ²		Accord tutelle
	Du 01/01/25 au 28 /02/25	Du 01/03/25 au 31/12 /25			Du 01/01/25 au 28 /02/25	Du 01/03 /25 au 31/12 /25	
Assemblée générale	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Conseil d'administration	SO	SO	SO	SO	260,09 €	265,29 €	29-06-20
Bureau exécutif	SO	SO	SO	SO	260,09 €	265,29 €	29-06-20
Comité de rémunération	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Comité d'audit président	SO	SO	SO	SO	374,53 €	382,01 €	29-06-20
Comité d'audit membre	SO	SO	SO	SO	260,09 €	265,29 €	29-06-20
Comité de secteur	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Président	3 467,34 €	3 536,66 €	SO	29-06-20	SO	SO	SO
Vice-président	2 600,50 €	2 652,50 €	96,00 €	29-06-20	SO	SO	SO

Légende :

Index du 01/01/25 au 28 /02 /25 : 2,0807

Index du 01/03/25 au 31/12 /25 : 2,1223

SO : sans objet

(1) Émoluments paiement mensuel : terme échu

(2) Modalités de révision des jetons et émoluments (Art5311-1§4) : Ils sont rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990.

(3) ATN (inclus dans la rémunération) : mise à disposition tablette (3€/mois) ; abonnement Internet (5€/mois)

Membres du Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale	Détail de la rémunération et des avantages			Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Pourcentage de participation aux réunions du CA
			Montant	Période	Indice			
Président du Conseil d'administration du 01/01/25 au 17/02/25	BEKAERT Francis	3 467,34 €	3 467,34 €	du 01/01/2025 au 17/02/2025 ¹ voir 1.9.1 et 1.9.2	2,0807	Emolumment (AG du 18/12/25)	Voir point 18	66,67%
Présidente du Conseil d'administration du 18/02/25 au 19/06/25	GELDOLF Julie	14 329,92 €	1 362,17 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Emolumment (AG du 18/12/25)		100,00%
			12 967,75 €	du 01/03/2025 au 19/06/2025	2,1223			
Vice-Président du Conseil d'administration du 01/01/25 au 19/06/25	CIALONE Thomas	37 421,68 €	5 217,00 € (5 €1 + 3 €2 inclus)	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Emolumment (AG 18/12/25) et ATN (CR 08/11/18)		100,00%
Président du Conseil d'administration du 19/06/25 au 31/12/25			32 204,68 € (5 €1 + 3 €2 inclus)	du 01/03/2025 au 31/12/2025	2,1223			
Vice-Président du Conseil d'administration du 19/06/25 au 31/12/25	HENROTTIN Didier	16 799,17 €	16 799,17 €	du 20/06/2025 au 31/12/2025	2,1223	Emolumment (AG du 18/12/25)		100,00%
Administratrice du 01/01/25 au 31/12/25	BELHOCINE Sandra	3 162,68 €	1 040,36 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant		93,33%
			2 122,32 €	du 01/03/2025 au 31/12/2025	2,1223			
Administrateur du 01/01/25 au 31/12/25	CAPPA Marc	3 162,68 €	1 040,36 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant		100,00%
			2 122,32 €	du 01/03/2025 au 31/12/2025	2,1223			
Administrateur du 19/06/25 au 31/12/25	CARLOZZI Adrien	1 591,74 €	1 591,74 €	du 19/06/2025 au 31/12/2025	2,1223	Néant	87,50%	
Administrateur du 01/01/25 au 31/12/25	CHINKHOYEV Muslim	2 897,39 €	1 040,36 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant	80,00%	
			1 857,03 €	du 01/03/2025 au 31/12/2025	2,1223			
Administrateur du 19/06/25 au 31/12/25	COCHART Jérôme	1 857,03 €	1 857,03 €	du 19/06/2025 au 31/12/2025	2,1223	Néant	100,00%	
Administrateur du 01/01/25 au 19/06/25	COLAK Ernur	1 050,76 €	520,18 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant	57,14%	
			530,58 €	du 01/03/2025 au 18/06/2025	2,1223			

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale	Détail de la rémunération et des avantages			Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Pourcentage de participation aux réunions du CA
			Montant	Période	Indice			
Administrateur du 01/01/25 au 19/06/25	DE TOFFOL Samuel	785,47 €	520,18 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant	Voir point 1.8	42,86%
			265,29 €	du 01/03/2025 au 18/06/2025	2,1223			
Administrateur du du 14/01/25 au 19/06/25	DEVILLERS Frédéric	1 576,14 €	780,27 €	du 14/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant		100,00%
			795,87 €	du 01/03/2025 au 18/06/2025	2,1223			
Administrateur du 19/06/2025 au 31/12/2025	DOSOGNE Eric	1 857,03 €	1 857,03 €	du 19/06/2025 au 31/12/2025	2,1223	Néant		100,00%
Administratrice du 14/01/25 au 31/12/25	FASSOTTE Céline	1 851,83 €	260,09 €	du 14/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant		50,00%
			1 591,74 €	du 01/03/2025 au 31/12/2025	2,1223			
Administrateur du 01/01/25 au 19/06/25	GILLARD Luc	785,47 €	1.019,96 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant		67,00%
				du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			
Administratrice du 19/06/25 au 31/12/25	LABRUYERE Vanessa	1 591,74 €	1 591,74 €	du 19/06/2025 au 31/12/2025	2,1223	Néant		87,50%
Administrateur du 09/09/25 au 31/12/25	LAMALLE Philippe	530,58 €	530,58 €	du 09/09/2025 au 31/12/2025	2,1223	Néant		40,00%
Administratrice du 19/06/25 au 31/12/25	LEBEAU Caroline	1 857,03 €	1 857,03 €	du 19/06/2025 au 31/12/2025	2,1223	Néant		100,00%
Administrateur du 01/01/25 au 31/12/25	LECERF Patrick	3 167,88 €	780,27 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant		86,67%
			2 387,61 €	du 01/03/2025 au 31/12/2025	2,1223			
Administrateur du 01/01/25 au 19/06/25	LEFEBVRE Jean-Louis	1 050,76 €	520,18 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant		71,43%
			530,58 €	du 01/03/2025 au 18/06/2025	2,1223			
Administratrice du 19/06/25 au 31/12/25	LIBON Anne-Marie	1 857,03 €	1 857,03 €	du 19/06/2025 au 31/12/2025	2,1223	Néant		100,00%
Administrateur du 19/06/25 au 31/12/25	LIDJI-HOUET Faustin	1 591,74 €	1 591,74 €	du 19/06/2025 au 31/12/2025	2,1223	Néant	Voir point 1.8	75,00%
Administrateur du 19/06/25 au 09/09/25	LO BUE Anthony	265,29 €	265,29 €	du 19/06/2025 au 09/09/2025	2,1223	Néant		33,33%

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale	Détail de la rémunération et des avantages			Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Pourcentage de participation aux réunions du CA
			Montant	Période	Indice			
Administrateur du 01/01/25 au 19/06/25	MANIGLIA Giuseppe	1 570,94 €	1 040,36 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant		85,70%
			530,58 €	du 01/03/2025 au 18/06/2025	2,1223	Néant		
Administratrice du 01/01/25 au 19/06/25	MARECHAL Nicole	1 836,23 €	1 040,36 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant		100,00%
			795,87 €	du 01/03/2025 au 18/06/2025	2,1223	Néant		
Administrateur du 01/01/25 au 19/06/25	PHILIPPIN Grégory	1 310,85 €	780,27 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant		71,43%
			530,58 €	du 01/03/2025 au 18/06/2025	2,1223	Néant		
Administrateur du 19/06/25 au 31/12/25	ROUZEEUW Robert	1 857,03 €	1 857,03 €	du 19/06/2025 au 31/12/2025		Néant		100,00%
Administrateur du 01/01/25 au 31/12/25	SMOLDERS Thibaud	2 632,10 €	1 040,36 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant		67,00%
			1 591,74 €	du 01/03/2025 au 31/12/2025	2,1223	Néant		66,67%
Administrateur du 01/01/25 au 31/12/25	VENDY Etienne	2 642,50 €	520,18 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant		73,33%
			2 122,32 €	du 01/03/2025 au 31/12/2025	2,1223	Néant		
Administrateur du 01/01/25 au 19/06/25	WEBER Michel	1 570,94 €	1 040,36 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant		85,70%
			530,58 €	du 01/03/2025 au 18/06/2025	2,1223	Néant		
Observatrice du 01/01/25 au 31/12/25	HERRY Florence	Non rémunéré				Néant		6,67%
Observatrice du 01/01/25 au 31/12/25	NOSSENT Marie-Christine	Non rémunéré				Néant		6,67%
Observateur du 01/01/25 au 31/12/25	VAN SEVENANT Eric	Non rémunéré				Néant		26,67%
Représentant du personnel du 01/01/25 au 31/12/25	NOELS Benoît	Non rémunéré				Néant		0,00%
Représentante du personnel du 01/01/25 au 31/12/25	VLEUGELS Micheline	Non rémunéré				Néant		73,33%
Représentante du personnel du 01/01/25 au 31/12/25	WARNEZ Sarah	Non rémunéré				Néant		26,67%
Représentant du personnel du 01/01/25 au 31/12/25	WATRIN Bernard	Non rémunéré				Néant		26,67%

Membres du Bureau exécutif

Sans objet

Membres du Comité de rémunération

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale annuelle	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Pourcentage de présence CR
Président du Comité de Rémunération du 09/09/25 au 31/12/25	CARLOZZI Adrien	Non rémunéré	SO	Néant	Voir point 18	100,00 %
Membre du Comité de Rémunération du 01/01/25 au 19/06/25	CHINKHOYEV Muslim	Non rémunéré	SO	Néant		100,00%
Président du Comité de Rémunération du 01/01/25 au 19/06/25	COLAK Ernur	Non rémunéré	SO	Néant		100,00%
Membre du Comité de Rémunération du 14/01/25 au 31/12/25	FASSOTTE Céline	Non rémunéré	SO	Néant		50,00%
Membre du Comité de rémunération du 19/06/25 au 31/12/25	LEBEAU Caroline	Non rémunéré	SO	Néant		100,00%
Membre du Comité de Rémunération du 01/01/25 au 19/06/25	LECERF Patrick	Non rémunéré	SO	Néant		100,00%
Membre du Comité de Rémunération du 09/09/25 au 31/12/25	LIDJI-HOUET Faustin	Non rémunéré	SO	Néant		100,00%
Membre du Comité de Rémunération du 01/01/25 au 19/06/25	MANIGLIA Giuseppe	Non rémunéré	SO	Néant		100,00%
Membre du Comité de Rémunération du 09/09/25 au 31/12/25	SMOLDERS Thibaud	Non rémunéré	SO	Néant		100,00%

Membres du Comité d'audit

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale	Détail de la rémunération et des avantages			Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Pourcentage de pré- sence C. Audit
			Montant	Période	Indice			
Président du Comité d'Audit du 01/01/25 au 19/06/2025	LEFEBVRE Jean-Louis	756,54 €	374,53 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant	Voir point 1.8	100,00%
			382,01 €	du 01/03/2025 au 18/06/2025	2,1223			
Membre du Comité d'Audit du 01/01/25 au 19/06/25	DEVILLERS Frédéric	265,29 €	0,00 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0399	Néant		100,00%
			0,00 €	du 01/03/2025 au 18/06/2025	2,1223			
Membre du Comité d'Audit du 01/01/25 au 19/06/25	LECERF Patrick	265,29 €	0,00 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant		100,00%
			265,29 €	du 01/03/2025 au 31/12/2025	2,1223			
Membre du Comité d'Audit du 01/01/25 au 19/06/25	MANIGLIA Giuseppe	265,29 €	0,00 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant		100,00%
				du 01/03/2025 au 18/06/2025	2,1223			
Président du Comité d'Audit du 09/09/25 au 31/12/25	LAMALLE Philippe	0,00 €	0,00 €	du 09/09/2025 au 31/12/2025	2,1223	Néant		SO
Membre du Comité d'Audit du 09/09/25 au 31/12/25	CHINKHOYEV Muslim	0,00 €	0,00 €	du 01/01/2025 au 28/02/2025	2,0807	Néant		SO
			0,00 €	du 01/03/2025 au 18/06/2025	2,1223			
Membre du Comité d'Audit du 09/09/25 au 31/12/25	LABRUYERE Vanessa	0,00 €	0,00 €	du 19/06/2025 au 31/12/2025	2,1223	Néant	SO	
Membre du Comité d'Audit du 09/09/25 au 31/12/25	COCHART Jérôme	0,00 €	0,00 €	du 19/06/2025 au 31/12/2025	2,1223	Néant	SO	

Membres du
Comité de Direction

Fonction	Nom	Date de début	Date de fin	Total rémunération	Quote-part ONSS+Pension	Montant imposable ATN	Montant imposable ¹	Détail de la rémunération		ATN véhicule	ATN pack gsm	Prime de déco	Ass groupe 2° pilier Patronale vie ²	Ass groupe 2° pilier décès ²	Ass groupe 2° pilier Exonération prime ²	Total ³	Total avec ATN	Mandats dérivés	Section
								Chèques Repas	Eco- Chèques										
								Voir point 1.8											
Chef de service	BERGER Jean-François	01-01-25	31-12-25	134 223,06	13 842,55	2 003,60	122 384,11	1 100,80	250,00	2 383,60	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 573,86	138 077,46		
Cheffe de service	BOUW Bénédicte	01-01-25	31-12-25	139 252,02	14 148,41	1 294,00	126 397,61	1 499,84	250,00	1 650,00	144,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 001,86	142 795,86		
Chef de service	COMPERE Jean-Michel	01-01-25	31-12-25	136 641,99	14 055,75	741,90	123 328,14	1 472,32	250,00	1 097,90	144,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 364,31	139 606,21		
Directeur d'Administration	ESSIARAB Adel	01-01-25	31-12-25	137 377,72	17 894,72	501,27	120 093,21	1 431,04	250,00	881,27	120,00	0,00	3 747,30	402,24	59,88	143 268,18	144 269,45		
Directrice générale	GABRIEL Ingrid	01-01-25	31-12-25	231 147,84	29 985,99	1 274,80	202 452,08	1 506,72	250,00	1 666,80	108,00	0,00	6 934,72	358,16	93,73	240 291,17	242 065,97		
Chef de service	GERLACHE Marc	01-01-25	31-12-25	135 926,52	14 030,36	1 390,54	123 286,70	1 369,12	250,00	1 746,54	144,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 545,64	139 436,18		
Directeur d'Administration	HEGGERICKX Marc	01-01-25	31-12-25	163 329,21	15 151,99	1 233,43	149 410,65	1 548,00	250,00	1 589,43	144,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 127,21	166 860,64		
Directeur général adjoint	MARECHAL Julien	01-01-25	31-12-25	203 156,53	20 930,15	832,94	183 059,32	1 541,12	250,00	1 224,94	108,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 947,65	206 280,59		
Directeur d'Exploitation	MICHAUX Bernard	01-01-25	31-12-25	146 809,95	15 151,99	1 394,92	133 052,88	1 362,24	250,00	1 750,92	144,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 422,19	150 317,11		

(1) Les montants repris dans cette colonne correspondent au calcul suivant : Total rémunération - Quote-part Onss & pension + Montant imposable ATN

(2) Certains membres du Comité de Direction ne bénéficient pas de cette assurance-groupe du 2° pilier, car ils sont agents statutaires

(3) Les montants repris dans cette colonne correspondent au calcul suivant : Total rémunération + Chèques-repas + Eco-chèques + Prime de déco + Assurance-groupe 2° pilier

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local :

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? Oui.

- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui.

- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui.

- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? Le montant total 2025 de la prime d'assurance groupe est de 7.386,61 € pour Madame Ingrid GABRIEL, titulaire de la fonction dirigeante locale.

Mandats dérivés

Membres des Organes et du Conseil de direction - Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle

Fonction	Nom	Société	Instance	Titre	Rémunérations du 01.01.2025 au 31.12.2025
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	Conseil d'administration	Trésorière (depuis le 11/02/25)	non rémunéré
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	Conseil d'administration	Présidente	non rémunéré
Président	Monsieur Francis BEKAERT (jusqu'au 17/02/25)	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	Conseil d'administration	Administrateur	non rémunéré
Présidente	Madame Julie GELDOF (du 18/02/25 au 01/07/25)	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	Conseil d'administration	Administratrice	non rémunéré
Administrateur	Monsieur Giuseppe MANIGLIA (jusqu'au 19/06/25)	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	Conseil d'administration	Administrateur	non rémunéré
Administrateur	Madame Sandra BELHOCINE	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	Conseil d'administration	Administratrice	non rémunéré
Administrateur	Monsieur Samuel DE TOFFOL (jusqu'au 19/06/25)	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	Conseil d'administration	Administrateur	non rémunéré
Directeur financier	Monsieur Adel ESSIARAB	OFP OGEO FUND	Comité financier	Observateur	non rémunéré
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	AQUAWAL	Conseil d'administration	Présidente	non rémunéré
Directeur général adjoint	Monsieur Julien MARECHAL	AQUAWAL	Conseil d'administration	Observateur	non rémunéré
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	SFE	Conseil d'administration	Administratrice	non rémunéré
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	SWDE	Conseil d'administration	Observatrice	non rémunéré
Responsable du Bureau d'études	Monsieur Jean-François BERGER	AIDE	Conseil d'administration	Observateur	non rémunéré
Directeur général adjoint	Monsieur Julien MARECHAL	INTRADEL	Conseil d'administration	Invité	non rémunéré
Administrateur	Monsieur Ernur COLAK (jusqu'au 26/06/25)	INTRADEL	Conseil d'administration	Administrateur	260,09 € brut (01/01/25 au 28/02/25) 265,29 € (01/03/25 au 31/12/25) par séance
Administratrice	Madame Florence GIET (depuis le 26/06/25)	INTRADEL	Conseil d'administration	Administratrice	260,09 € brut (01/01/25 au 28/02/25) 265,29 € (01/03/25 au 31/12/25) par séance
Directeur général adjoint	Monsieur Julien MARECHAL	DIGIT'EAUX	Conseil d'administration	Vice-Président	non rémunéré
Responsable du département distribution	Madame Bénédicte BOUW	Association des Gestionnaires de Réseaux wallons ASBL	Conseil d'administration	Administratrice	non rémunéré
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	Comité de coordination stratégique secteur de l'eau		Présidente	non rémunéré
Directeur général adjoint	Monsieur Julien MARECHAL	Comité de coordination stratégique secteur de l'eau		Membre	non rémunéré
Responsable Communication	Madame Colette BAWIN (jusqu'au 15/12/25)	ASBL CLASSES D'EAU	Conseil d'administration	Administratrice	non rémunéré

Représentation aux Assemblées générales (Article L6421-1§1 du CDLD)

Fonction	Nom	Société	Instance	Rému- nération	Décision instance CILE	Remarque
Chef de service	Monsieur Jean-François BERGER	AIDE	AGO 30/06/25	non	BE 11/06/24	
Chef de service	Monsieur Jean-François BERGER	AIDE	AGO 16/12/25	non	BE 11/06/24	
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	AQUAWAL	AGO et AGE 13/06/25	non	CA 10/06/25	
Responsable Communication	Madame Colette BAWIN	ASBL CLASSES D'EAU	AGO 03/06/25	non	BE 11/06/24	
Administrateur	Madame Sandra BELHOCINE	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	AG 11/02/25	non	CA 12/11/24 et CA 01/07/25	
Responsable Distribution	Madame Bénédicte BOUW	Association des Gestionnaires de Réseaux wallons ASBL	AG 17/06/25	non	BE 24/06/24	
Manager Protection des Captages	Monsieur Jean-Michel COMPERE	CEBEDEAU	AG 24/06/25	non	BE 27/05/24	
Manager Protection des Captages	Monsieur Jean-Michel COMPERE	CLUSTER TWEED H2O	AG 01/04/25	non	CA 11/02/25	
Protection des Captages	Monsieur Benoît PIRARD	CONTRAT DE RIVIERE DE LA MEUSE AVAL ET AFFLUENTS	AG 20/03/25	non	BE 26/02/24	
Protection des Captages	Monsieur Benoît PIRARD	CONTRAT DE RIVIERE DE LA MEUSE AVAL ET AFFLUENTS	AG 07/10/25	non	BE 26/02/24	
Protection des Captages	Monsieur Benoît PIRARD	CONTRAT DE RIVIERE OURTHE	AG 24/04/25	non	BE 26/02/24	
Protection des Captages	Monsieur Benoît PIRARD	CONTRAT DE RIVIERE OURTHE	AG 16/10/25	non	BE 26/02/25	
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	DIGITEAUX	AG 22/05/25	non	Procuration à Eric VAN SEVENANT (Président CA Digiteaux)	
Directeur financier	Monsieur Adel ESSIARAB	ECETIA FINANCES SC	AGO 24/06/25	non	CA 10/06/25	
Directeur général adjoint	Monsieur Julien MARECHAL	ETHIASCo	AGO 12/06/25	non	CA 10/06/25	
Protection des Captages	Monsieur Benoît PIRARD	GAL PAYS DES CONDREZES	AGE 10/04/25	non	BE 26/02/24	
Protection des Captages	Monsieur Benoît PIRARD	GAL JESUISHEBIGNON	AGO 05/06/25	non	BE 26/02/24	
Directeur RH & Achats	Monsieur Marc HEGGERICKX	INTRADEL	AGO 26/06/25	non	BE 25/11/24	
Directeur RH & Achats	Monsieur Marc HEGGERICKX	INTRADEL	AGO 18/12/25	non	BE 25/11/24	
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	OGEO FUND	AGO 19/06/25	non	BE 08/04/24	
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	OGEO FUND	AGE 17/12/25	non	BE 08/04/24	
Responsable juridique et DPO	Madame Catherine BROGNIET	UVCW	AGO 20/06/25	non	CA 10/06/25	
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	SFE	AGO 13/05/25	non	CA 10/06/25	ratification
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	SPGE	AGO 16/06/25	non	BE 11/06/24	
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	SPGE	AGO 19/12/25	non	BE 11/06/24	
Directeur Production	Monsieur Bernard MICHAUX	SPI	AGO 30/06/25	non	BE 11/06/24	
Directeur Production	Monsieur Bernard MICHAUX	SPI	AGO 17/12/25	non	BE 11/06/24	
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	SWDE	AGO 27/05/25	non	CA 10/06/25	ratification

Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

Des « V » sont indiqués quand il y a eu participation du membre et le signe « € » quand il y a eu participation et paiement d'un jeton.

Présence des membres du Conseil d'administration

Nom	Prénom	14-janv	27-janv	11-févr	18-févr	11-mars	22-avr	10-juin	19-juin	1er-juill	09-sept	02-Oct	14-oct	14-oct	12-nov	09-déc	Total présences	Total séances
BEKAERT	Francis	V+€	V+€	0													2	3
GELDOP	Julie					V+€	V+€	V+€									3	3
CIALONE	Thomas	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	15	15
HENROTTIN	Didier								V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	8	8
CAPPA	Marc	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V	V	15	15
BELHOCINE	Sandra	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V	V+€	V	14	15
CARLOZZI	Adrien								V+€	V+€	V+€	0	V+€	V	V+€	V+€	7	8
CHINKHOYEV	Muslim	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€	0	12	15
COCHART	Jérôme								V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	8	8
COLAK	Ernur	0	0	V+€	V+€	V+€	0	V+€									4	7
DE TOFFOL	Samuel	V+€	V+€	0	0	V+€	0	0									3	7
DEVILLERS	Frédéric		V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€									6	6
DOSOGNE	Eric								V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	8	8
FASSOTTE	Céline		V+€	0	0	V+€	V+€	V+€	0	0	V+€	V+€	V+€	0	0	0	7	14
GILLARD	Luc	0	0	V+€	V+€	V+€	0	0									3	7
LABRUYERE	Vanessa								V+€	0	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	7	8
LAMALLE	Philippe											0	0	0	V+€	V+€	2	5
LEBEAU	Caroline								V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	8	8
LECERF	Patrick	V+€	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	13	15
LEFEBVRE	Jean-Louis	V+€	0	V	V+€	V+€	V+€	0									5	7
LIBON	Anne Marie								V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	8	8
LIDJI-HOUET	Faustin								V+€	V+€	V+€	V+€	0	0	V+€	V+€	6	8
LO BUE	Anthony																	
MANIGLIA	Giuseppe	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€									6	7
MARECHAL	Nicole	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€									7	7
PHILIPPIN	Gregory	V+€	V+€	0	V+€	0	V+€	V+€									5	7
ROUZEEUW	Robert								V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	8	8
SMOLDERS	Thibaud	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V+€	0	0	0	0	V+€	10	15
VENDY	Etienne	V+€	0	V+€	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V	V+€	0	11	15
WEBER	Michel	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€									6	7
HERRY	Florence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	V	0	0	0	0	1	15
NOSSENT	M-Christine	0	0	V	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	15
VAN SEVENANT	Eric	V	0	0	0	0	V	0	0	0	0	0	V	V	0	0	4	15
NOELS	Benoit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
VLEUGELS	Micheline	V	V	V	V	0	V	V	V	V	0	V	0	0	V	V	11	15
WARNEZ	Sarah	V	0	0	0	0	0	0	0	V	0	V	0	0	0	V	4	15
WATRIN	Bernard	V	V	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	V	V	4	15

Présence des membres du Bureau Exécutif

Sans objet

Présence des membres du Comité d'Audit

Nom	Prénom	Mandat	11-févr-25	08-avr-25	Nombre de participation total	Taux de participation total
LEFEBVRE	Jean-Louis	Président	V+€	V+€	2	100%
DEVILLERS	Frédéric	Membre	V	V+€	2	100%
LECERF	Patrick	Membre	V	V+€	2	100%
MANIGLIA	Giuseppe	Membre	V	V+€	2	100%

Présence des membres du Comité de Rémunération

Nom	Prénom	Mandat	11-mars-25	30-sept-25	Nombre de participation total	Taux de participation total
CARLOZZI	Adrien	Président (à partir du 09/09/25)		V	1	100%
CHINKHOYEV	Muslim	Membre	V		1	100%
COLAK	Ernur	Président (jusqu'au 19/06/25)	V		1	100%
FASSOTTE	Céline	Membre	O	V	1	50%
LEBEAU	Caroline	Membre		V	1	100%
LECERF	Patrick	Membre	V		1	100%
LIDJI-HOUE	Faustin	Membre		V	1	100%
MANIGLIA	Giuseppe	Membre	V		1	100%
SMOLDERS	Thibaud	Membre		V	1	100%

Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et au Vice-Président ainsi que leur justification

Monsieur Francis BEKAERT - Président de la CILE jusqu'au 17 février 2025

Mois 2025 ³	Montant brut de rémunération versé ¹	% de présences aux réunions du mois ²	Justification de la rémunération versée
Janvier	3 467,34 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Février	- €	0	Absence, n'a droit à aucune rémunération
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			

(1) Conformément au CDLD, Art. L5311-1, §3,6,10 et l'annexe 1 du même CDLD

(2) Durant l'année 2025, la CILE a organisé 15 réunions du Conseil d'administration

(3) Les rémunérations ont été indexées aux 01/03/25 suite au dépassement de l'indice pivot

Madame Julie GELDOLF - Présidente de la CILE du 18 /02 /2025 au 19/06/2025

Mois 2025 ³	Montant brut de rémunération versé ¹	% de présences aux réunions du mois ²	Justification de la rémunération versée
Janvier			
Février	1 362,17 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Mars	3 536,66 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Avril	3 536,66 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Mai	3 536,66 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Juin	2 357,77 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			

(1) Conformément au CDLD, Art. L5311-1, §3,6,10 et l'annexe 1 du même CDLD

(2) Durant l'année 2024, la CILE a organisé 18 réunions du Bureau Exécutif et 12 réunions du Conseil d'administration

(3) Les rémunérations ont été indexées aux 01/06/24 suite au dépassement de l'indice pivot

Monsieur Thomas CIALONE - Vice- Président de la CILE jusqu' au 19/06/2025

Mois 2025 ³	Montant brut de rémunération versé ¹	% de présences aux réunions du mois ²	Justification de la rémunération versée
Janvier	2 608,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Février	2 608,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Mars	2 660,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Avril	2 660,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Mai	2 660,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Juin	1 773,67 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			

(1) Conformément au CDLD, Art. L5311-1, §3,6,10 et l'annexe 1 du même CDLD

(2) Durant l'année 2025, la CILE a organisé 15 réunions du Conseil d'administration

(3) Les rémunérations ont été indexées aux 01/03/25 suite au dépassement de l'indice pivot

Monsieur Thomas CIALONE - Président de la CILE à partir du 19/06/2025

Mois 2025 ³	Montant brut de rémunération versé ¹	% de présences aux réunions du mois ²	Justification de la rémunération versée
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin	1 181,55 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Juillet	3 544,66 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Août	3 544,66 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Septembre	3 544,66 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Octobre	3 544,66 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Novembre	3 544,66 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Décembre	3 544,66 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer

(1) Conformément au CDLD, Art. L5311-1, §3,6,10 et l'annexe 1 du même CDLD

(2) Durant l'année 2025, la CILE a organisé 15 réunions du Conseil d'administration

(3) Les rémunérations ont été indexées aux 01/03/25 suite au dépassement de l'indice pivot

Monsieur Didier HENROTTIN - Vice- Président de la CILE à partir du 19/06/2025

Mois 2025 ³	Montant brut de rémunération versé ¹	% de présences aux réunions du mois ²	Justification de la rémunération versée
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin	884,17 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Juillet	2 652,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Août	2 652,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Septembre	2 652,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Octobre	2 652,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Novembre	2 652,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Décembre	2 652,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer

(1) Conformément au CDLD, Art. L5311-1, §3,6,10 et l'annexe 1 du même CDLD

(2) Durant l'année 2025, la CILE a organisé 15 réunions du Conseil d'administration

(3) Les rémunérations ont été indexées aux 01/03/25 suite au dépassement de l'indice pivot

Ingrid GABRIEL,
Directrice générale

Thomas CIALONE,
Président





COMPAGNIE INTERCOMMUNALE LIÉGEOISE DES EAUX

Société coopérative

Siège social

Rue Canal de l'Ourthe, 8
B-4031 ANGLEUR

Tél : 04/367 84 11
info@cile.be
www.cile.be

TVA BE 0202 395 052
RPM Liège

Editeur responsable

Ingrid GABRIEL
Rue Canal de l'Ourthe 8
B-4031 ANGLEUR

Crédits photos

Adobe Stock
Eric BERTRAND
Benoît PIRARD
Laurent SAINT-REMY
Arnaud SIQUET
Magnific



COMPAGNIE
INTERCOMMUNALE
LIÉGEOISE DES EAUX

